



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril 2023 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 31 mars 2023 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme Joanna MOHAMED, Mme Rolande CHAVANNE, M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE, Mme Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Abdelaziz BENTAJ, Conseillers municipaux.

### **POUVOIRS :**

M. Arnaud PERICARD, adjoint au Maire, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,  
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,  
M. Gaoussou KEITA Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Khady FOFANA,  
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU

### **ABSENTS :**

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Conseillère municipale,  
Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale,  
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,  
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

---

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal délégué, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

---

---

## **-Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2023**

### ***COHÉSION ET RAYONNEMENT***

- 1-Approbation de la convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le syndicat de restauration collective (SYREC)
- 2-Approbation d'une convention CNAV entre la fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine et la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 3-Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires hors restauration scolaire de la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 4-Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la restauration scolaire de la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 5-Attribution de subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la Ville 2023
- 6-Attribution de subventions communales aux associations au titre de la Programmation Politique de la Ville 2023
- 7-Attribution de subventions à diverses associations et autres organismes à but non lucratif concernant l'exercice 2023
- 8-Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires.
- 9-Approbation du dispositif de Service Civique et autorisation de demande d'agrément

### ***TRANQUILLITÉ PUBLIQUE***

- 10-Attribution de la concession de service public pour l'enlèvement des véhicules au sein du territoire de Villeneuve-la-Garenne

### ***AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE***

- 11-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ORASCOM
- 12-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société FACET
- 13-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ASSISTANCE SERVICE VOITURAGE
- 14-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société AMJ CAB
- 15-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ALYSEE TRANSPORT
- 16-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société RIVA-GROUP
- 17-Approbation du principe de l'acquisition d'un bien, cadastré section I numéro 79, correspondant à un pavillon sis 2 bis Impasse Daniel à Villeneuve-la-Garenne
- 18-Communication du rapport annuel sur les activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2021
- 19-Communication du rapport annuel d'activité de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville - exercice 2022
- 20-Projet de modifications statutaires portant sur l'objet social, sur la composition du conseil d'administration de QUODAM et plus généralement sur une actualisation des statuts

21-Approbation et signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et la ville de Villeneuve-la-Garenne pour la réalisation de travaux de désamiantage et démolition de pavillons

### **RESSOURCES HUMAINES**

22-Prise en charge partielle du compte personnel de formation (CPF) pour les agents de la Ville de Villeneuve-la-Garenne

23-Mise en place d'un forfait mobilité pour les agents de la Ville de Villeneuve-la-Garenne

24-Mandat spécial pour un déplacement à Tel-Aviv en ISRAËL

25-Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex

26-Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex

27-Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex

28-Mandat spécial pour un déplacement à Auch

29-Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'ingénieur au sein du service aménagements et grands projets

30-Recrutement d'un agent sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1ère classe

### **FINANCES**

31-Affectation du résultat 2022 dans le budget annexe du parking du centre-ville 2023

32-Régie municipale du parking du centre-ville - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023

33-Régie du parking du centre-ville - fixation des tarifs applicables pour l'année 2023

34-Régie municipale du parking du centre-ville - Adoption du budget primitif pour l'année 2023

35-Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - Exercice 2023

36-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023

37-Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires

38-Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne

39-Approbation Autorisation de programme/Autorisation d'Engagement (APCP)

40-Reprise anticipée des résultats 2022 dans le budget principal 2023 de la Commune

41-Approbation du Budget primitif principal de la Ville- Exercice 2023

*Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales*

**M. PELAIN, Maire :**

Nous allons donc débiter cette séance du Conseil municipal. Si vous en êtes d'accord, c'est notre collègue, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE qui va faire l'appel, s'il n'y a pas d'opposition. Il n'y en a pas.

**M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE** procède à l'appel.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc se tenir. Je vous rappelle que la commission des concessions s'est tenue le 15 mars dernier, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 mars dernier, les commission technique et commission des finances se sont tenues respectivement le 3 et 4 avril dernier. Enfin le CST s'est réuni le 3 avril dernier.

### **-Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023**

**M. PELAIN, Maire :**

On va donc débiter par l'approbation du compte rendu de la séance du 16 février. Vous avez reçu par mail cet après-midi un compte-rendu complet et on vous l'a mis sur table également car il y avait un certain nombre d'erreurs dans ce compte rendu qui nous ont été remontées par certains d'entre vous et je m'en excuse. Et donc nous avons fait le nécessaire pour qu'il soit complet. M. MASSOU, c'est à vous.

**M. MASSOU :**

Oui Monsieur le Maire. Evidemment, quand vous recevez un compte-rendu tel qu'il a été formulé la première fois, on se dit, il y a une volonté de nous censurer. Parce que je rappelle, je parle du Débat d'Orientations Budgétaires, parce que sur les autres débats, je n'avais pas de remarque particulière, vous aviez parlé 13 minutes, vous aviez 133 lignes de compte rendu, moi j'avais parlé 18 minutes et j'en avais 13, 13 lignes et vous 133. M. BENTAJ a parlé 10 minutes et il avait 10 lignes. M. PERICARD avait parlé 7 minutes contre le vœu que nous avons déposé et il avait 39 lignes. Donc je me suis dit, il y a quand même un problème de sincérité des comptes rendus, j'ai fait la remarque et je vous remercie des modifications que vous avez faites et que j'ai reçues par mail et que là on a sur table, mais ça me confirme dans l'idée quand même, parce que c'est un travail difficile de transcrire de l'oral en écrit, donc je comprends que ce soit une tâche pénible, et ce qui conduit à des fautes. Je n'en prends qu'une, page 27 de la nouvelle version, je disais « *y compris la structure départementale et que fait la SEM, la société d'économie mixte, ça se traduit par que fait l'ATSEM* ». Donc je comprends qu'il puisse y avoir des difficultés à traduire par écrit des formulations orales quand on utilise des termes de ce type. Je pense quand même qu'il ne serait pas si compliqué que ça, une fois que le projet de texte est rédigé par les services, de le faire parvenir à ceux qui l'ont dit en séance pour au moins corriger ce genre de plus grosse faute, ça se fait dans beaucoup de collectivités, il me semble que ça se faisait ici avant aussi, une autre époque, et que ça éviterait d'avoir ce type de débats qui ne sont pas très porteurs. Dernière chose, parce que je vais quand même le dire, vous êtes deux à signer les comptes rendus, Monsieur le Maire et le secrétaire qui dans ce cas-là était Mme CHAVANNE, et donc on se demande si c'est des signatures à l'aveugle ou si c'est des signatures après avoir quand même jeté un œil réel sur le contenu du document, parce que là c'était quand même très, très gros. Dans sa version nouvelle, nous allons le voter.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. M. PELEAU.

**M. PELEAU :**

Oui alors toujours concernant le procès-verbal du Conseil municipal, je ne doute pas effectivement que l'exercice soit fastidieux. Toutefois, et je vais juger uniquement les retranscriptions de mes interventions, sur une première version proposée, j'avais pu constater à de nombreuses reprises que certains de mes propos étaient, au mieux, incomplets, au pire, déformés, en tout cas rendus souvent incompréhensibles pour ceux qui souhaitaient connaître le contenu de celles-ci. Aujourd'hui, vous proposez une nouvelle version corrigée ou complétée de ce procès-verbal, suite à des réactions de collègues et moi-même. Force est de constater que si certaines choses ont pu être modifiées, et je souhaite que mes collègues aient pu retrouver le nombre de minutes manquantes, malheureusement certaines choses n'ont toujours pas été corrigées. Donc sans doute me répondrez-vous qu'il n'y a pas de drame parce que le Conseil municipal est filmé, mais je veux rappeler ici l'obligation d'éditer une version rédigée des interventions, débat précis et dans leur intégralité, en aucun cas nous ne pouvons accepter que des propos d'un élu, quel qu'il soit, même involontairement, soit déformés et potentiellement incompris des citoyens lecteurs, parce que si les écrits restent, les erreurs aussi. Je vous demande donc de bien vouloir vous assurer à l'avenir que notre droit de parole et sa restitution précise par écrit soient garantis. Une simple relecture, et je rejoins mon collègue M. MASSOU, une simple relecture par les intervenants certifiant sur l'honneur de la conformité pourrait être une idée effectivement. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce point-là ? Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit et on va aller plus loin, on en a échangé avec certains d'entre vous, c'est qu'à partir du prochain Conseil municipal, il y aura un ou une sténo dans la salle et vous aurez un compte-rendu mot pour mot de la séance, en plus de la vidéo puisque la vidéo ne suffit pas. Et comme ça, il n'y aura plus de débat comme celui-ci. Donc je passe aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ce compte-rendu ? Très bien. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2023,

**Pour : Liste Majoritaire Réussir Villeneuve,  
M. PELEAU, M. DOUAY,  
M. MASSOU, Mme NIELBIEN,  
Contre : M. BENTAJ  
Abstention : M. LAGARDE**

## **COHÉSION ET RAYONNEMENT**

### **1- Approbation de la convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le syndicat de restauration collective (SYREC)**

**Rapporteur** : Madame Khady FOFANA

La commune de Villeneuve-la-Garenne gère sur son territoire la fourniture des repas scolaires, périscolaires, du restaurant du personnel, des personnes âgées, ainsi que des crèches. Elle a confié l'exploitation de son unité de production, l'élaboration et la distribution des repas au syndicat pour la restauration collective (SYREC) situé à Gennevilliers. Il convient de contractualiser par convention les modalités de mise à disposition des services du SYREC et du partenariat général entre les communes et le SYREC. Donc quand on dit les communes, bien évidemment, les 3 autres communes qui sont Villepinte, Gennevilliers et Saint-Ouen. Pour rappel, le projet de convention prévoit les règles de bon fonctionnement entre le SYREC et les 4 villes, ainsi que des nouvelles dispositions abordant les thématiques suivantes :

- Les aspects réglementaires liés à la loi EGALIM, Climat et Résilience, ainsi que la loi AGEF, obligations réglementaires INCO ;
- La démarche ECOCERT dans laquelle nous sommes impliqués et sur laquelle je suis assez fière ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Les modalités de réservation des villes avec la mise en place du nouveau logiciel ;
- Les modalités de réservation des repas de secours et les menus en période de grève.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

Alors j'ai juste une question que j'avais posée à la commission des finances et je voudrais avoir confirmation, parce que dans la convention, le prix du repas payé par la commune ne figure pas et j'avais donc demandé à combien il s'élevait.

**Mme FOFANA :**

Alors, c'est aux alentours de 4 €, je crois que ça doit être 4,50 €, quelque chose comme ça, je parle sous le contrôle de Mme REGNOUARD, c'est bien ça, voilà.

**M. MASSOU :**

Excusez-moi, on avait dit 4,12 € en commission, mais comme j'avais un doute, je repose en Conseil municipal.

**Mme FOFANA :**

Eh bien écoutez, moi de mémoire, il me semble que c'est aux alentours de 4,50 €.

**M. PELAIN, Maire :**

M. PELEAU.

**M. PELEAU :**

Oui donc moi, c'est pareil en commission des finances, j'avais posé une question de savoir si on aurait prochainement un petit bilan de l'économie qu'a pu représenter de passer au SYREC et également un compte-rendu sur les indices de satisfaction des enfants et puis également des adultes, puisque d'autres lieux sont également servis par le SYREC.

**Mme FOFANA :**

Alors c'est un travail qui est en cours concernant justement ce que ça nous a coûté de passer d'ELIOR au SYREC. Effectivement, de toute façon, on avait été clair dès le départ, quand on avait travaillé justement sur ce changement de, alors je ne vais pas dire prestataire parce que le SYREC est un syndicat, mais en tout cas le changement de partenaire, il était bien évidemment en question que les coûts soient de fait plus importants. Donc on ne sera pas surpris, une fois que l'étude sera finalisée, de voir que les coûts sont quand même plus importants, ça c'est quelque chose sur quoi il faut être clair. En ce qui concerne le fait de travailler sur la satisfaction des enfants, c'est pareil, c'est quelque chose aussi qu'on avait évoqué avant de mettre en place ce partenariat avec le SYREC et c'est chose faite déjà depuis quelques temps. En fait, dans les établissements scolaires, il y a des études de satisfaction qui sont faites. Alors ce n'est pas systématique, ce n'est pas forcément régulier, mais il faut savoir qu'au SYREC, il y a une personne qui est dédiée à cela depuis peu et on va vraiment accentuer ce travail avec les enfants puisqu'on sollicite les parents d'élèves élus notamment, parce qu'il faut savoir que les parents d'élèves élus sont conviés en tout cas à venir manger avec les enfants sur des temps. Eux aussi ont un questionnaire de satisfaction, ils jouent très bien le jeu et ce qui nous permet, lors des commissions, parce qu'on a un comité d'usagers qu'on met en place avec les parents d'élèves élus, avec le SYREC et puis les équipes de la Ville qui travaillent, notamment les directeurs de centres de loisirs et les agents, donc on a vraiment une commission où tout le monde est invité et on parle de manière très spécifique des problématiques qu'on peut être amenées à rencontrer ou des choses qu'on pourrait améliorer et puis aussi des choses qui fonctionnent. Et dans ce contexte-là, non seulement les parents sont associés, les parents d'élèves élus puisqu'ils remplissent un questionnaire qu'on décortique lors de ce comité d'usagers, et parallèlement à ça aussi, ils nous font des remontées sur ce que peuvent ressentir aussi les enfants. Et on a décidé déjà, depuis le départ c'était prévu, mais il fallait que les choses se mettent en place, de travailler et de remonter aussi les doléances des enfants et on en a déjà quelques-unes. Et puis de garantir aussi cette satisfaction, même si on ne fait pas l'unanimité, avec ELIOR on ne la faisait pas, avec le SYREC, on ne la fera pas, mais en tout cas nos villes sont garanties, c'est la qualité des aliments, et puis on veille également à enrichir les papilles gustatives aussi des enfants parce que ça fait partie de nos missions. Voilà donc j'ai été un peu plus loin que la question que vous m'avez posée, j'espère que ça ne vous dérange pas.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ce point-là ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le syndicat de restauration collective (SYREC)

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **2- Approbation d'une convention CNAV entre la fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine et la Ville de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur :** Madame Sandrine HERTIG

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse a décidé d'allouer une subvention au Centre Social et Culturel Nelly Roussel de Villeneuve la Garenne pour la mise en œuvre du projet "Séniors : acteurs dans la cité". Pour la campagne 2022-2023, la fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine a accepté d'être le relais du financement de la CNAV aux centres sociaux. La Fédération procédera aux versements de la subvention allouée par la CNAV pour un montant de 26 500 €. Pour l'année 2022, elle accorde également un montant de 6 000 € pour le projet "Séniors : acteurs dans la cité" au Centre Social et Culturel Nelly Roussel. Le présent projet du Centre Social et Culturel Nelly Roussel à Villeneuve la Garenne s'inscrit dans le cadre de ce partenariat et de ses objectifs départementaux qui sont :

- Lutter contre l'isolement des retraités par les services de droit commun et ce dans une perspective intergénérationnelle ; par exemple, je pourrais citer les sorties, les divers ateliers (couture, cuisine) et toutes les actions en lien avec le CCAS ;
- Diversifier les réponses pour le traitement des situations de rupture (passage à la retraite, veuvage, etc.) ; on peut citer la lutte contre l'exclusion numérique et tout ce qui est du champ de la linguistique ;
- Valoriser l'utilité sociale et la citoyenneté des séniors en incitant les bénéficiaires d'actions de s'impliquer davantage dans les activités des centres, comme le bénévolat ; il s'agit d'encourager l'implication citoyenne et l'accès au droit ;
- D'incorporer les dispositifs de prévention et d'accompagnement de la CNAV dans les projets conduits par les centres sociaux, projets collectifs.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention CNAV et son avenant entre la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine et la Ville de Villeneuve-la-Garenne ; et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les autres documents nécessaires à la bonne exécution du projet.



**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des prises de parole sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention CNAV et son avenant entre la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les autres documents nécessaires à la bonne exécution du projet.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

### **3- Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires hors restauration scolaire de la Ville de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur :** Madame Khady FOFANA

Le service des activités périscolaires et extrascolaires est un service public non-obligatoire proposé par la Ville de Villeneuve-la-Garenne aux familles. L'organisation de ces activités nécessite l'établissement d'un règlement intérieur à destination des familles pour les enfants bénéficiant de ce service. Ce règlement doit constamment être adapté pour améliorer les conditions d'accueil du public et répondre au mieux aux réglementations des services. Trois principales modifications seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- La partie concernant les conditions générales est réactualisée afin de modifier le nombre de jours nécessaires pour inscrire ou modifier l'inscription des mercredis et les vacances scolaires. Pour mettre en cohérence avec le règlement de la restauration scolaire, il est stipulé que la famille doit inscrire son enfant 15 jours ouvrés avant le début de l'activité.
- Afin de répondre à une demande des usagers, la Ville propose aux familles qui le souhaitent la possibilité d'inscrire leur enfant en demi-journée le mercredi matin avec repas obligatoire et de venir le récupérer à 13h00.
- Il sera mis en œuvre la démarche de dématérialisation des dossiers unique d'inscription.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir abroger la délibération numéro 16/0222 relative au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la Ville à compter du 31 août 2003 ; d'approuver le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la Ville. Il entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie, c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE**

La délibération numéro 16/0222 relative au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la Ville à compter du 31 août 2003 ;

- **APPROUVE**

Le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la Ville. Il entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Abstentions : M. BENTAJ et Mme RASSABY**

#### **4- Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la restauration scolaire de la Ville de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur : Madame Khady FOFANA**

L'organisation de la restauration scolaire entraîne régulièrement des modifications du règlement intérieur à destination des familles. En effet, ce règlement, comme le précédent, doit constamment être adapté pour améliorer les conditions d'accueil du public et répondre au mieux aux réglementations des services. Les modifications suivantes entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Allonger le délai de réservation J-15 afin de lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Préciser les critères de remboursement des repas non consommés ;
- Préciser les modalités d'accueil, déjà en vigueur, des enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) ; cette dernière, puisqu'on a été confronté à une problématique assez sérieuse ;
- Mettre en œuvre la démarche de dématérialisation des dossiers d'inscription.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir abroger la délibération numéro 17/0223 relative au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la restauration scolaire à compter du 31 août 2023 ; d'approuver le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire de la Ville. Il entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Des votes pour ? C'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE**

La délibération numéro 17/0223 relative au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la restauration scolaire à compter du 31 août 2023 ;

- **APPROUVE**

Le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire de la Ville. Il entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Abstentions : Union pour Villeneuve,**

## **5- Attribution de subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la Ville 2023**

**Rapporteur :** Madame Leïla LARIK

Le département des Hauts-de-Seine maintient son intervention sur la géographie prioritaire de la politique de la Ville de Villeneuve-la-Garenne. Le montant de l'aide pour le quartier prioritaire « Aire 2029 » sera à la hauteur de 347 797 €. Pour cette année, son engagement s'inscrit dans le cadre du Contrat de Développement Département-Commune de Villeneuve-la-Garenne 2021-2023. L'intervention départementale s'articule autour de 2 axes prioritaires /

- L'insertion des publics en difficulté ;
- La réussite éducative et plus précisément des collégiens.

L'affectation des crédits précités est définie dans le cadre d'un formulaire de programmation annuelle communale et est communiquée en amont de la tenue d'un comité de pilotage. Le comité de pilotage s'est tenu le 14 mars 2023 et a procédé, d'une part, à l'analyse du bilan des actions 2022 et, d'autre part, à la validation de la programmation 2023 établie par la Commune. Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir solliciter l'intervention financière du Département des Hauts-de-Seine au titre de la Programmation Politique de la Ville 2023 ; d'approuver l'attribution des subventions dont le détail précis figure dans le tableau récapitulatif visé ci-dessous ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants s'y rapportant.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas. Comme ça a été précisé, les élus concernés par cette délibération doivent se déporter et ne pas prendre part au vote. Merci, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre cette délibération ? Y-a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE**

L'intervention financière du Département des Hauts-de-Seine au titre de la Programmation Politique de la Ville 2023 ;

- **APPROUVE**

L'attribution des subventions dont le détail précis figure dans le tableau récapitulatif visé ci-dessous,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les avenants s'y rapportant.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**M. PELAIN, Maire :**

Est-ce que quelqu'un peut rappeler nos collègues qui pour certains vont ressortir tout de suite après.

#### **6- Attribution de subventions communales aux associations au titre de la Programmation Politique de la Ville 2023**

**Rapporteur :** Madame Leïla LARIK

Le Contrat de ville de Villeneuve-la-Garenne 2015-2020, signé le 5 octobre 2015, entre l'Etat, la Ville de Villeneuve-la-Garenne, le Département des Hauts-de-Seine et 16 autres partenaires, constitue le cadre d'action de la politique de la ville. Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet Contrat de ville 2023 s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels du Contrat de ville de Villeneuve-la-Garenne. Certaines des actions sont portées par des associations qui sollicitent à ce titre des subventions de la Ville afin de les mener à bien. Les subventions aux associations soumises à validation du Conseil municipal concernent :

- Les 22 actions du Pilier Cohésion Sociale pour 126 500 € ;
- Les 4 actions du Pilier Cadre de vie - Renouvellement Urbain pour 18 000 € ;
- Les 12 actions du Pilier Emploi et Développement Economique pour 42 500 €.

Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions aux associations ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Même exercice pour les élus concernés. Y-a-t-il des remarques, oui.

**M. PELEAU :**

Non c'était juste à titre informatif, il y a certaines associations qui voient la subvention qui augmente de manière assez conséquente, je pense notamment à l'AVG et je voulais juste avoir une explication par rapport à l'AVG. Il y a le Shotokan aussi qui prend pas mal de plus en subvention, donc est-ce qu'il y a une explication à cela ? Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Je pense que c'est la délibération d'après, la délibération sur le droit commun, j'y répondrai tout à l'heure du coup si vous en êtes d'accord. M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

Il y a 4 ou 5 associations qui passent d'une subvention l'an dernier à zéro de subvention cette année. Alors j'ai demandé en commission des finances, mais je ne suis pas sûr d'avoir eu toutes les réponses, parce qu'il n'y avait pas les éléments sur place. Est-ce que c'est parce qu'ils n'ont pas déposé de dossier ou est-ce que c'est parce que vous avez décidé de supprimer la subvention ?

**M. PELAIN, Maire :**

Pas de dossier déposé.

**M. MASSOU :**

Pour toutes ?

**M. PELAIN, Maire :**

Oui. Je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

L'attribution des subventions aux associations ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**M. PELAIN, Maire :**

Merci de rappeler nos amis.

**7- Attribution de subventions à diverses associations et autres organismes à but non lucratif concernant l'exercice 2023**

**Rapporteur :** Madame Zoubida KHATTALA

Il vous est proposé de délibérer sur les subventions à accorder pour soutenir le financement de divers organismes à but non lucratif ayant sollicité un concours financier de la Commune pour l'exercice 2023. Le détail des propositions est présenté dans le tableau récapitulatif joint qui indique pour chaque organisme bénéficiaire le montant de la subvention à attribuer. Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des conventions ; et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions y afférentes.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Mme RASSABY.

**Mme RASSABY :**

Bonjour à toutes et à tous. Alors d'abord une question.

**M. PELAIN, Maire :**

Excusez-moi, on va juste attendre que les personnes soient sorties. M. LAGARDE, AVG, vous n'êtes pas, d'accord, non mais je voulais être sûr pour pas qu'il y ait de, OK très bien. Je vous en prie, excusez-moi Mme RASSABY.

**Mme RASSABY :**

Alors j'aurais d'abord une question sur le document que vous nous avez transmis où il est indiqué que les conventions sont établies à 10 000 € de subvention conformément à la charte éthique. Or si je me réfère à l'article 2.3 de la charte qui est en ligne sur le site de la Ville et à ma mémoire, les conventions sont à établir dès 1 000 € de subventions, donc je me demandais s'il y avait une modification de la charte ou s'il s'agissait d'une erreur, et auquel cas la liste des associations mentionnées est également erronée.

Sur un point de vue des subventions, notre groupe ne peut qu'approuver les augmentations conséquentes que l'on peut voir dans le document, même si nous aurions aimé privilégier une vision à long terme plutôt que du court terme. A titre d'exemple, il y a des associations qui ne sont plus dans la liste, mais qui a priori seront amenées à demander à nouveau des subventions. Nous avons également déjà affirmé notre position en faveur de conventions triennales qui permettraient aux associations d'envisager des actions sur du plus long terme. Et bien sûr en rappelant que l'attribution d'une subvention municipale n'autorise en aucun cas l'ingérence dans la gouvernance de ces associations. Enfin sur un volet politique, il nous aurait semblé pertinent que l'attribution des subventions réponde à une politique de terrain et que leur répartition montre un souci sur des sujets particuliers, par exemple la solidarité ou l'éducation. Affirmer les choix politiques pour l'attribution des subventions nous semblerait une réelle preuve de transparence qui est attendue par la plupart d'entre nous.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il d'autres remarques ? Donc la remarque de M. PELEAU. Pas d'autres remarques ? M. PELEAU, effectivement l'AVG a une subvention qui augmente, la subvention par rapport à l'année dernière, je vous laisse, vous avez remarqué que l'on met les 2 comme vous l'aviez demandé M. MASSOU, je crois, on met les 2 années de référence pour que vous puissiez comparer, c'est preuve de transparence. La subvention de l'AVG avait diminué en raison du COVID, et notamment de cette période COVID, et on est revenu, d'une part, à l'année référence qui était 2019, il me semble, et ensuite, ils ont une augmentation importante en tout cas de leurs adhérents, donc il est normal que cette subvention augmente. Concernant les conventions, effectivement c'est bien 1 000 €. Les élus sont des élus de terrain, Mme KHATTALA, Mme LARIK et l'ensemble des élus d'ailleurs en fonction, je pense à M. Bachir HADDOUCHE, Mme AAZIZ et les autres élus rendent régulièrement visite aux associations, rencontrent régulièrement leur bureau et donc pas de doute sur les remontées de ces associations, sur leurs besoins, leurs nécessités. Evidemment nos projets répondent à un réel besoin de nos habitants. Ce qui n'est pas mentionné dans cette délibération, l'ensemble des subventions qui sont versées aussi par le CCAS, c'est important le CCAS, solidarité, santé, séniors, et cetera, là on est uniquement sur la liste que vous avez là. Et ensuite, vous parliez de transparence, la commission éthique, comme ça avait été demandé d'ailleurs par vous ou par M. MASSOU, enfin les groupes d'opposition, la commission éthique a commencé à auditionner des associations pour travailler sur leurs projets, définir leurs besoins et que l'utilisation de la subvention versée soit claire et transparente. D'autres remarques ? Oui.

**M. HADDOUCHE :**

Alors je vais répondre pour le Shotokan karaté puisqu'il faudrait quand même lever le doute. Ils ont effectivement 23 000 €, ce n'est presque pas à leur demande. Ils ont des champions, des champions de France, ils font beaucoup de déplacements notamment ce serait bien de venir la semaine prochaine, ils partent au Japon sur 10 jours, et les encourager. Et il y a le Kung Fu aussi, l'AVG Kung Fu qui aussi ont des gros champions, champions de France, champions d'Europe, enfin voilà, on a vraiment une politique de perspective concernant le sport, je rejoins Mme RASSABY, avec cette idée-là, on est sur du long terme, vraiment du très long terme, on est vraiment à un poste JO 2024 et on accompagne toutes les associations. Et la suite avec Mme KHATTALA, nous allons travailler sur une clé de répartition, sur comment l'adhérent doit avoir la subvention en fonction de l'activité. Donc il y a des activités qui marchent moins, mais on est là aussi pour les accompagner, il y a des gens qui sont nouveaux dans d'autres associations, mais fatalement ça fera quelques augmentations, puisque quand il y a des déplacements, quand on va à Marseille, quand on va à Poitiers ou autres, dans les subventions, il faut prévoir. Mais le Shotokan karaté ne sont pas demandeurs de subventions, au contraire, ils sont très discrets d'ailleurs.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. On va passer au vote. Y-a-t-il des votes contre cette délibération ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

L'attribution des subventions ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions y afférentes.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

#### **8- Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires**

**Rapporteur :** Madame Zoubida KHATTALA

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des amicales des locataires, il est proposé de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement à celles qui ont sollicité la Ville, ceci pour un montant de 500 €. Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux amicales des locataires.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.



LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'attribution des subventions de fonctionnement aux amicales des locataires.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

### **9- Approbation du dispositif de Service Civique et autorisation de demande d'agrément**

**Rapporteur :** Monsieur Bachir HADDOUCHE

Le dispositif de Service Civique propose à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager de manière volontaire pour une durée de 6 à 12 mois sur des missions d'intérêt général. Effectivement le Service Civique existe depuis 2010 et nous, nous partons sur un constat sur la Ville de Villeneuve-la-Garenne, au sein de la Fabrik, nombre de jeunes sont sans école, sans formation et sans perspectives et restent dans une transition. Donc cet engagement donne lieu à une indemnité et une couverture sociale qui est prise en charge par l'Etat de 489,59 €. Pour l'essentiel, il s'agira d'un engagement de 24h00 hebdomadaire. Cette indemnité pourra être versé à la Ville par l'Etat, puis aux jeunes par la Ville. Il donne lieu à un versement par la Ville d'une prestation subsistance pour les frais de repas et de transport de 111,35 € par mois aux jeunes en service civique, ce qui fait à peu près 580 € par mois. Il doit donner à peu près 24h00 hebdomadaire en fonction de ce qu'on a comme besoin.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le dispositif du Service Civique permettant à la collectivité d'accueillir des jeunes de 16-25 ans en service civique volontaire sur des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois en leur assurant un tutorat, une formation civique et citoyenne, et un accompagnement et une réflexion sur leur projet de vie ; autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier d'agrément pour une durée de 3 ans auprès de l'agence de service civique ; signer tous les documents y afférents, y compris les contrats d'engagement à intervenir avec les jeunes en service civique pour une durée de 6 à 12 mois sur la base hebdomadaire de 24h00 minimum.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, Je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le dispositif du service civique permettant à la collectivité d'accueillir des jeunes de 16-25 ans en service civique volontaire sur des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois en leur assurant un tutorat, une formation civique et citoyenne, et un accompagnement et une réflexion sur leur projet de vie ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à déposer le dossier d'agrément pour une durée de 3 ans auprès de l'agence de service civique ; signer tous les documents y afférents, y compris les contrats d'engagement à intervenir avec les jeunes en service civique pour une durée de 6 à 12 mois sur la base hebdomadaire de 24h00 minimum

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

### **10- Attribution de la concession de service public pour l'enlèvement des véhicules au sein du territoire de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric RARCHAERT

Le Conseil municipal a décidé par délibération en date du 23 juin 2022 de déléguer la gestion du service public de l'enlèvement des véhicules au sein de notre territoire de la commune de Villeneuve-la-Garenne à un opérateur économique et à autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation. En effet, le service de l'enlèvement et du gardiennage des véhicules contrevenants aux dispositions du code de la route doit être qualifié de délégation de service public. Le futur contrat de concession de service public est destiné à fixer les conditions de la délégation du service, ainsi que de la mise en fourrière portant sur l'enlèvement, la garde et la restitution des véhicules automobiles en infraction ou accidentés sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne, et ceci dans le cadre de la réglementation en vigueur. Suite à un avis de concession qui a été mis en ligne sur le site internet du bulletin officiel des annonces des marchés publics, ainsi que sur le profil d'acheteur public de la Ville, les membres de la commission des concessions de la Ville se sont réunis à 2 reprises aux fins :

- D'ouvrir les candidatures et vérifier les pièces administratives, notamment l'agrément des soumissionnaires ;
- Et d'autre part de vérifier les pièces de l'offre et procéder à l'analyse des offres des 2 sociétés soumissionnaires.

Ainsi Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir procéder au choix de la Société Nouvelle Central Dépannage Remorquage dite « SNCDR » pour assurer la gestion du service public de l'enlèvement des véhicules au sein du territoire de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le contrat de concession de service public ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce contrat.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

C'est plus des questions que des remarques, parce que j'aimerais y voir clair sur ce dossier. Alors on a reçu un gros rapport, honnêtement je n'ai pas tout lu, il doit faire 300 pages, non, peut-être un peu moins, oui non mais la synthèse, je l'ai lu la synthèse. Quel est le rapport avec l'actualité sur la Société Parisienne qui travaillait aussi dans les Hauts-de-Seine et qui travaillait avec nous sur l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules, parce qu'il me semblait qu'on avait eu une commission où on s'était prononcé pour cette société là avec, notamment j'avais été surpris à l'époque, l'intervention d'un responsable de la sécurité ici qui poussait vraiment à la signature avec cette société-là, disant que c'était la meilleure, qu'il n'y en avait pas d'autres, que les autres étaient des charlots. Et après, on découvre dans la presse que cette société-là est quand même pilotée par, bon il y avait toute une procédure judiciaire qui est en cours. Donc j'aimerais savoir si c'est suite à ces événements que ce rapport nous est soumis et on choisit une boîte qui, dont le siège d'ailleurs est à Gennevilliers, pour l'enlèvement et la fourrière ou si ça n'a aucun rapport. Et dans la foulée, j'aimerais savoir si l'évolution du personnel de la police municipale a un rapport avec ce dossier-là. Merci Il me semblait, moi il y a des gens que je ne vois plus.

**M. PELAIN, Maire :**

J'ai mal entendu en fait, la dernière question, c'est juste est-ce que vous voulez la repréciser.

**M. MASSOU :**

Je voulais savoir si l'évolution du personnel de la police municipale avait un rapport avec ce dossier-là, puisqu'on sait que dans la police nationale, il y a eu aussi quelques soucis de rapports étroits entre des policiers et cette société.

**M. LAGARDE :**

Bonjour à tous. Lors des échanges et du choix de cette entreprise et de ce contrat, j'avais attiré l'attention sur le fait que dans le précédent contrat, il y avait des rétrocommissions à la Ville au bout d'un certain volume de véhicules enlevés et que je ne tenais pas, et effectivement ça a été repris par le président PERICARD de la commission, qu'il y ait ce type de rétrocommission qui soit en fonction du volume, qui soit rétribué à la Ville étant donné que c'est un service qui est fait et que la Ville n'a pas à gagner de l'argent sur les véhicules qui sont retirés. Et on devait faire publicité de ce choix-là qui a effectivement été entériné par la commission dans le cadre de ce contrat avec ce nouveau prestataire où il n'y a pas de rétrocommission sur l'enlèvement des véhicules.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. D'autres remarques ou questions ? Je vais répondre et après, vous pourrez préciser. Non, il n'y a pas de rétrocommission, c'est bien de le souligner. M. MASSOU, attention aux sous-entendus rapides et malheureux sur ce sujet-là. C'est simplement qu'on arrive à la fin de l'exercice et que donc on relance un marché sur ce point-là. Le prestataire précédent a fait l'actualité, il me semble d'ailleurs que son agrément lui a été retiré ou va lui être retiré. Et je crois qu'il avait tenté malgré tout, enfin il a déposé un dossier mais qui en plus était incomplet. Donc rien à voir avec ce que vous, vous soulignez, rien à voir avec l'évolution de la police municipale, je ne comprends pas votre raccourci ou alors j'ai dû, malheureusement je l'ai compris, c'est là où je vous dis, faites attention à ces raccourcis que vous pouvez faire sur ces interprétations.

**M. MASSOU :**

C'est une question.

**M. PELAIN, Maire :**

Oui mais enfin c'est une question...

**M. MASSOU :**

Si vous ne répondez pas, ça reste flou.

**M. PELAIN, Maire :**

Non, je vous ai répondu, je redis ce que je dis, faites attention à ce genre de raccourci qui, je trouve, est malheureux et déplacé, c'est tout, voilà. On arrive à la fin d'un exercice et on lance un nouveau marché, ça n'a rien à voir avec le personnel municipal de la police municipale là-dessus.  
M. Bachir HADDOUCHE.

**M. HADDOUCHE :**

Merci Monsieur le Maire. Donc du coup pour préciser un petit peu la commission qui s'était déroulée il n'y a pas très longtemps justement, il y a quelques jours avec M. LAGARDE et d'autres d'ailleurs qui étaient présents. Effectivement, on a décidé de ne pas avoir de commissions sur un certain contingent. Mais pour revenir à ce que vous dites M. MASSOU, c'est complètement faux, puisque M. YOKOTA était présent, M. HADDOUCHE aussi était présent, M. YOKOTA n'a jamais dit que les autres entreprises étaient des charlots. On a fait une prorogation en fait d'un an à cette entreprise-là parce qu'il y avait le COVID, donc ils ont eu un an supplémentaire. Et ensuite aujourd'hui ça tombe tout simplement dans la commission d'appel d'offres. Et puis d'ailleurs, cette société-là n'a pas donné les documents nécessaires. Mais aucun policier municipal n'a vanté cette société-là plus que d'autres, et cetera. Donc on n'était pas à la même commission dans ces cas-là.

**M. MASSOU :**

Justement, on ne parle pas de la même commission. Celle dont vous parlez, je n'y étais pas moi. Moi je parle d'une commission où j'ai vu Mme BANSEDE.

**M. PELAIN, Maire :**

Très bien, je vous ai répondu M. MASSOU. Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? 1 abstention. Des votes pour ? C'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le contrat de concession de service public.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce contrat.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Mme NIELBIEN, Mme RASSABY  
Abstention : M. MASSOU, M. BENTAJ**

## ***AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE***

### **11- Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ORASCOM**

**Rapporteur :** Madame Carine BANSEDE

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il s'agit effectivement de 6 délibérations qui sont sur le même sujet avec des entreprises différentes à chaque fois.

La commune porte depuis plusieurs années une réflexion de fond afin de renforcer l'attractivité de son territoire et notamment le quartier de la Bongarde. Dans ce cadre, la Ville a participé à l'appel à projet « Inventons la Métropole » organisé par la métropole du Grand Paris. Parallèlement à ce projet et pour maintenir une activité économique dans le secteur, la Ville a loué à des entreprises des bureaux à des tarifs compétitifs situés au 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne. Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est nécessaire que le locataire déménage des locaux. Ainsi la commune a trouvé un accord avec la société ORASCOM en proposant la signature d'un protocole d'accord transactionnel amiable intégrant le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 35 000 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le protocole.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Oui M. LAGARDE.

**M. LAGARDE :**

Alors durant la réunion, j'ai appris à quel point certaines entreprises avaient traîné des pieds pour partir et avaient laissé des ardoises, des impayés de salaires. Moi-même ayant fréquenté les lieux il y a des années, c'était déjà l'objectif, c'est-à-dire qu'on parte. Je voulais juste montrer à quel point effectivement il ne faut pas laisser traîner les choses parce que toutes ces entreprises laissent une grosse ardoise. Et puis l'autre chose, c'est aujourd'hui quels sont vos plans ou vos idées sur un nouvel hôtel d'entreprises, une nouvelle pépinière, un incubateur, et cetera ? Aujourd'hui, on est un petit peu en manque sur l'accueil des jeunes entreprises, qu'est-ce qu'il en est ? Puisque celles-ci s'en vont, des nouvelles, j'espère, vont arriver.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. D'autres remarques ? Pour vous répondre, M. LAGARDE, effectivement, il est mieux de ne pas traîner dans ces moments-là, c'est pour ça qu'on a accéléré les choses sur ce sujet-là et puis pour que ce projet de « Inventons la Métropole » version une puisse se faire enfin. Les entreprises qui sont citées sur les 6 ou 7 prochaines délibérations sont les entreprises qui n'ont pas souhaité être relocalisées. Les entreprises qui le souhaitent, qui l'ont souhaité, vont être relocalisées aujourd'hui à ce que l'on appelle l'IFOC, donc juste à côté de l'église au-dessus du restaurant communal, de manière temporaire. Et ensuite, l'idée dans le cadre du projet ANRU du centre-ville, c'est de pouvoir les relocaliser sur la dalle du mail à l'emplacement du Trésor public et de la CPAM, si je ne dis pas de bêtise. Donc ces 2 locaux ont été rachetés par le territoire, des travaux devront être faits, l'idée c'est de pouvoir redynamiser tout ce secteur-là. Il y a eu une DUP d'ailleurs comme vous avez pu le voir l'été dernier. Et le temps de pouvoir faire les travaux sur ce secteur-là, elles vont être accueillies à l'IFOC.

D'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Sur le point 11, y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le protocole.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**12- Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société FACET**

**Rapporteur :** Madame Carine BANSEDE

Donc là, c'est exactement la même délibération sauf qu'il s'agit de la société FACET et qu'on lui propose un protocole d'accord transactionnel amiable avec le versement d'une indemnité d'éviction cette fois d'un montant de 16 848 €.

On vous propose de bien vouloir approuver ce protocole pour la société FACET.

**M. PELAIN, Maire :**

Des remarques ? Je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le protocole.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**13- Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ASSISTANCE SERVICE VOITURAGE**

**Rapporteur :** Madame Carine BANSEDE

Même chose. Là il s'agit de la société ASSISTANCE SERVICE VOITURAGE et le montant de l'indemnité d'éviction proposée est de 16 667 €.

**M. PELAIN, Maire :**

Pas de remarque ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le Protocole

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**14- Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société AMJ CAB**

**Rapporteur :** Madame Carine BANSEDE

Pour la société AMJ CAB et le montant de l'indemnité amiable est de 16 667 € également.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Pas de remarque, de questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.  
LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le Protocole

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**15- Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction  
d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la  
commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ALYSEE TRANSPORT**

**Rapporteur :** Madame Carine BANSEDE

Cette fois, il s'agit de la société ALYSEE TRANSPORT et le montant du protocole d'accord est de 16 667 €.

**M. PELAIN, Maire :**

Pas de remarque ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le Protocole

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**



**16- Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société RIVA-GROUP**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

Effectivement c'est la dernière. Il s'agit de la société RIVA-GROUP et l'indemnité d'éviction est d'un montant de 17 445 € avec un apurement des dettes correspondant aux arriérés de loyers pour un montant de 10 002,35 €.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Pas de remarque ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le Protocole

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**17- Approbation du principe de l'acquisition d'un bien, cadastré section I numéro 79, correspondant à un pavillon sis 2 bis Impasse Daniel à Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur** : Monsieur Alain-Xavier FRANCOIS

Depuis 2015, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a engagé une réflexion sur le réaménagement de son centre-ville. Cette opération d'aménagement comprend le développement d'une nouvelle offre de logements, de services et de commerces, ainsi que d'équipements publics en milieu urbain en pleine mutation. Afin de permettre la réalisation de ce projet, un certain nombre d'acquisitions foncières sont nécessaires et notamment la parcelle 1 n° 79 sise 2 bis impasse Daniel. Pour rappel, cette parcelle est inscrite au PLU (Plan Local d'Urbanisme) faisant l'objet de l'emplacement réservé n° 5. Elle est également concernée par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, qui s'appelle OAP, du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne. L'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans le projet de renouvellement du centre-ville qui prévoit la rétrocession de l'allée Saint-Paul et la création d'un parc autour du centre culturel, d'où la nécessité d'acquérir l'ensemble des pavillons se situant sur l'impasse Daniel. Dans le cadre de cette procédure, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire a eu lieu du 19 juin au 20 juillet 2022 au bénéfice de l'Etablissement Public territorial Boucle Nord de Seine. Néanmoins, la Ville et l'EPT Boucle Nord de Seine souhaitent privilégier les négociations amiables. Ainsi, à la demande du vendeur, une visite et une estimation ont été réalisées par le Service du Domaine en date du 19 janvier 2023.

Et par courrier en date du 6 mars 2023, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a adressé aux propriétaires une offre d'acquisition du pavillon pour un montant de 127 500 €, net vendeur, conformément à l'évaluation du Service des Domaines. Par courrier en date du 24 mars 2023, le vendeur a confirmé être d'accord avec l'offre proposée par la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe d'acquisition du bien susmentionné pour un montant de 127 500 € net vendeur ; et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'acquisition précitée.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

C'est une question. Dans cette impasse Daniel, actuellement, c'est le premier ou vous avez déjà récupéré d'autres pavillons ? Parce que j'ai la question notamment sur celui qui était squatté.

**M. PELAIN, Maire :**

Non, c'est le premier des 3.

**M. MASSOU :**

Et c'est celui-là, celui qui était squatté ?

**M. PELAIN, Maire :**

Non.

**M. MASSOU :**

Non, d'accord merci.

**M. PELAIN, Maire :**

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, c'est vrai, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre cette délibération ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le principe d'acquisition du bien susmentionné pour un montant de 127 500 € net vendeur ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'acquisition précitée.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

### **18- Communication du rapport annuel sur les activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2021**

**Rapporteur : Monsieur Kiran GURUNG**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous mes chers collègues. Donc c'est la communication du rapport annuel, vous connaissez le SIPPEREC, mais pour résumer pour ceux qui nous regardent.

Le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) propose aux collectivités de relever les défis de la transition énergétique et du numérique. Et il regroupe des compétences confondues qu'on peut justement leur déléguer. La Ville de Villeneuve-la-Garenne a délégué les compétences de la fourniture de l'électricité, de la gestion des réseaux de communication électronique et services de communication audiovisuel, de même que la charge de contrôle et de perception de la redevance d'occupation du domaine public. Le rapport d'activité, objet des présentes, a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalable au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville lors de la séance du 17 mars 2023.

Et sur la base de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport d'activité. Si vous voulez plus de détails, n'hésitez pas.

**M. PELAIN, Maire :**

M. MASSOU, est-ce que vous pouvez éteindre votre micro si jamais, on entend tout ce que vous dites, c'est pour ça, c'est très gênant. Juste pour souligner, c'est le rapport 2021 qu'on vient de recevoir d'il y a 2 ans. Des remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions sur cette communication ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**19- Communication du rapport annuel d'activité de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville - exercice 2022**

**Rapporteur :** Monsieur Alain-Xavier FRANCOIS

Il vous a été communiqué le rapport d'activité de la régie autonome du parking municipal du centre-ville pour l'année 2022 et non pas 2021. Ce rapport d'activité a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalable au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville lors de sa séance en date du 17 mars 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité 2022.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. PELEAU.

**M. PELEAU :**

C'est un sujet que j'aime bien. Oui lors de la commission du service public qui s'est tenue le vendredi 17 mars dernier, je m'étais une nouvelle fois inquiété du versement de cette fameuse subvention exceptionnellement accordée tous les ans par la Ville afin d'équilibrer le budget du parking de 300 000 €. J'avais demandé alors que soient communiqués le coût total de cette mise en conformité, le total des subventions déjà accordées par nos concitoyens et la date de fin de versement de cette subvention dite toujours exceptionnelle. On m'avait alors indiqué qu'il restait une année. Et puis les services se sont ravisés en disant « *non, on doit faire un point un peu plus précis* ». Et donc, lors de la commission des finances, j'ai demandé à ce qu'aujourd'hui, on puisse nous communiquer les chiffres exacts avec la date de fin réelle. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

D'autres remarques ? Donc je pense qu'on vous a donné ces éléments, mais je les reprecise. Le budget 2023 du parking, mais on le verra tout à l'heure, a été calibré a minima et pour 6 mois d'exploitation avec un transfert de gestion à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

La question que vous posez sur les amortissements notamment, ce sont des travaux de réhabilitation qui ont été entrepris en 2013 pour un montant de 2,9 millions exactement, obligeant la municipalité à procéder à des opérations d'écriture d'amortissement pour un montant annuel de 290 000 €. La durée d'amortissement pour la réhabilitation de cet ouvrage est de 10 ans. Néanmoins ces mêmes écritures comptables n'ont débuté qu'en 2017 avec un décalage de 3 ans qui n'est pas expliqué à ce jour. La conséquence, c'est qu'à ce jour, pour la collectivité, il reste encore 4 annuités. Si on avait commencé en 2013, on aurait terminé. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix la communication de ce rapport. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Pardon, très bien. Qui a le pouvoir d'ailleurs chez vous ? D'accord. Et des votes pour ? Et vous ne prenez pas part au vote ? Oui, il faut faire l'effort de lever la main, je sais que ce n'est pas très facile pour vous de voter pour, mais donc vous votez pour. Très bien merci.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport d'activités 2022

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
M. LAGARDE,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **20-Projet de modifications statutaires portant sur l'objet social, sur la composition du conseil d'administration de QUODAM et plus généralement sur une actualisation des statuts**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

La société d'économie mixte QUODAM, constituée le 1<sup>er</sup> août 1957, avait pour objet social la construction d'immeubles collectifs ou individuels à usage principalement d'habitations. La Ville est actionnaire publique unique de la société à hauteur de 69 % du capital social et il convient aujourd'hui d'élargir le périmètre de l'action de la SEM QUODAM en modifiant l'objet social figurant dans ses statuts afin d'y intégrer le portage de projets visant à favoriser la transition écologique et énergétique du territoire. Il est également nécessaire que soit explicitée la composition du Conseil d'administration de celle-ci, étant rappelé que ces règles sont régies par le code général des collectivités territoriales. Enfin, il apparaît nécessaire de toiletter les statuts en supprimant plusieurs mentions devenues obsolètes ou inutiles. Le projet des statuts modifiés vous a donc été joint. Parmi ces projets de modifications statutaires, certaines doivent être expressément autorisées par la collectivité actionnaire avec notamment le projet de modification de l'objet social qui figure à l'article 2 de ses statuts en insérant le texte suivant, je cite : *« l'étude et la réalisation dans le cadre des politiques nationales et locales, de toutes initiatives propres à favoriser la maîtrise de l'énergie et la mise en œuvre d'énergies renouvelables, et notamment la construction ou la rénovation des immeubles et ouvrages et plus globalement la conception de projets d'énergies renouvelables, la production, la vente des énergies renouvelables, l'organisation, la maintenance des installations et matériels, ainsi que la fourniture de toutes prestations et conseils en la matière. »*

Et le projet d'ajout à l'article 15 de ses statuts précisant la composition du Conseil d'administration sans que celle-ci ne soit modifiée comme tel : « *la société est administrée par un Conseil d'administration de 6 membres dont 4 membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements.* »

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser le représentant de la Ville à l'assemblée générale des actionnaires de QUODAM ; à approuver les modifications ainsi apportées à l'objet social et structure des organes dirigeants de QUODAM.

Y-a-t-il des remarques ? M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

Pour être très rapide sur cette question-là, alors on votera contre pour 2 raisons. La première, c'est qu'en matière de transparence, ceux qui siègent sont simplement ceux qui relèvent de la majorité et le Conseil municipal n'a aucune visibilité sur l'évolution de QUODAM, sachant par ailleurs que vous ne faites même pas un point, un rapport, un bilan d'activité ou ne serait-ce qu'une information aux Conseils municipaux pour savoir exactement où est-ce qu'on en est. Le 2<sup>e</sup> point, c'est la modification statutaire. Alors de mes souvenirs en tant que ex-administrateur de QUODAM, QUODAM est en grandes difficultés financières, lourdement endettée, et j'avais participé avec vous Monsieur le Maire, au moment où on a diligenté un audit financier et stratégique sur QUODAM, et parmi les éléments qui sortaient de ce rapport-là, c'était la diversification hasardeuse du précédent directeur général de la SEM. Et parmi les diversifications hasardeuses étaient justement sa volonté de sortir un petit peu du volet immobilier, à vrai dire logement, pour pouvoir glisser vers la construction d'une centrale thermique pas loin du parc, désolé avec le manque d'eau et de nourriture, je cherche mes mots donc soyez un petit peu patient jusqu'à ce que je finisse mes propos, un projet qui était très impactant d'un point de vue à la fois financier, parce que l'investissement était assez lourd sans pour autant qu'il y ait un retour sur investissement probable pour la collectivité. Il était très lourd en matière de nuisances, vu le nombre de semi-remorques qui devaient traverser la Ville pour livrer en fait le bois. Et si mes souvenirs sont bons, le Conseil d'administration de QUODAM à l'époque avait arrêté ça en disant, on va se concentrer un petit peu sur le centre. Est-ce qu'au travers de cette modification statutaire se pointe une idée de reprendre des projets anciens que j'appellerai moi de diversifications hasardeuses. Merci Monsieur le Maire.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

J'ai juste une question sur la composition des organismes de direction de QUODAM. Il me semblait qu'à une époque, dans ce Conseil, à l'époque où M. PERICARD était dans l'opposition, il siégeait à la SEM comme représentant du Conseil municipal avec des élus de la majorité. Non, non, c'était M PERICARD aussi, j'en suis convaincu, vous lui demanderez. Et donc comment ça se fait que cette diversité de représentations dans les structures du QUODAM ait complètement disparu et qu'il n'y a que de la majorité qui y siège.

**M. PELAIN, Maire :**

Bon, sur ce point-là, on ne va pas revenir 3 ans en arrière aux nominations des différentes personnes représentant la collectivité au Conseil d'administration.

Simplement, sur ce point-là, aujourd'hui c'est 4 élus du Conseil municipal et 2 représentants des groupements, DE RICHEBOURG et la Banque Palatine et c'est un choix qui avait été fait à l'époque. Pour revenir à ce que vous disiez M. BENTAJ, effectivement ce n'est pas une nouveauté, le chauffage urbain est historique à la SEM, il y a une chaufferie, d'ailleurs à l'époque La Caravelle était même connectée ou devait l'être. Le projet hasardeux vous l'avez dit, c'était qu'on était sûr de la biomasse et que c'était effectivement peu rémunérateur et très contraignant avec le nombre de poids lourds qui pouvaient venir déposer le bois. Là on est plus sûr sur un projet de géothermie profonde, donc des études ont été faites. La géothermie aujourd'hui est possible à Villeneuve-la-Garenne, de nombreux partenaires nous accompagnent, partenaires publics notamment, pour nous aider à porter ce projet. Ce n'est pas un projet hasardeux, c'est surtout un projet qui va permettre de maîtriser le coût de l'énergie et en cette période difficile, je pense que c'est plutôt une excellente nouvelle pour nos concitoyens. Et ensuite, on verdit le réseau et on n'utilisera plus le gaz pour chauffer les bâtiments déjà connectés à notre chaufferie, puisque la chaufferie de la SEM est connectée à de très nombreux bâtiments, je pense à tout le secteur Jean Moulin, la Rotonde et de nombreux équipements publics. Et on va pouvoir déployer de manière très large sur le territoire ce projet de géothermie et on pourra enfin maîtriser le coût de l'énergie et éviter des catastrophes qui se présentent pour certaines familles que l'on peut voir aujourd'hui.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix ce point-là. Y-a-t-il des votes contre ?  
2. Y-a-t-il des abstentions ? 2 également. Des votes pour ? Je vous remercie, c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Le représentant de la Ville à l'assemblée générale des actionnaires de QUODAM ;

- **APPROUVE**

Les modifications ainsi apportées à l'objet social et structure des organes dirigeants de QUODAM.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Contre : Mme RASSABY, M. BENTAJ  
Abstentions : Mme NIELBIEN, M. MASSOU**

## **21- Approbation et signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et la ville de Villeneuve-la-Garenne pour la réalisation de travaux de désamiantage et démolition de pavillons**

**Rapporteur : Monsieur Alain-Xavier FRANCOIS**

Le projet dit « Gallieni sud » est l'une des opérations que souhaite lancer la Ville dans le courant de l'année. Le projet s'organise le long du boulevard Gallieni, axe structurant qui sera requalifié. La programmation et l'organisation spatiale du secteur ont été fondées sur la concertation de la population avec de nombreuses réunions, ateliers et balades réalisés en 2017.

Sur les 2,1 hectares du secteur, le projet prévoit environ 413 logements favorisant la mixité typologique (collectif, intermédiaire, individuel) et sociale (accession à propriété, logement intermédiaire, accession sociale et logement social), 1 crèche, 3 commerces et le restaurant à la ferme. A la pointe sud du secteur, la ferme Gallieni est une des dernières traces d'un passé rural et agraire de Villeneuve-la-Garenne, acquise en 2013 par la Ville. Le souhait est de pouvoir réhabiliter ce petit patrimoine en tant que lieu de convivialité accueillant un restaurant, qui fera figure de proue du nouveau quartier Gallieni. La réhabilitation de ce bâtiment nécessite au préalable des travaux de désamiantage et de démolition de certains biens, notamment la démolition partielle des bâtiments contenus sur la parcelle cadastrée section L n° 113 appartenant à la Ville, ainsi que la démolition de 2 biens situés au 155 boulevard Gallieni et au 14 rue du Fond de la Noue, appartenant toutes les 2 à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, l'EPFIF. Donc la Ville et l'EPFIF sont convenus qu'ils seraient plus efficaces que l'une d'entre elles assure gratuitement la maîtrise d'ouvrage unique des travaux afin de garantir leur cohérence. La commune et l'EPFIF ont convenu de confier à la Ville la maîtrise d'ouvrage pour l'intégralité des études et des travaux de désamiantage et de démolition. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'une convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'EPFIF à la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'EPFIF et la Ville ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

On devrait l'appeler la délibération « *la chèvre de Monsieur Seguin ou la hantise de la rue du 11 novembre* ». On a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce point-là, mais je rappelle quelques points de vérité concernant ce projet-là. La consultation dont vous parlez en 2017 faisait disparaître non pas une ferme, mais un maraîcher en fait. Il n'était pas prévu de le garder. L'arrivée de M. PELAIN en tant que maire a créé, alors même que vous étiez maire adjoint en charge de l'habitat et que vous aviez dans ce cadre-là animé les différentes réunions au nom de la démocratie locale et que vous aviez proposé ce projet-là justement de démolition en fait du maraîcher parce que la seule ferme de l'histoire des seigneurs, c'est en face de l'EPB et qui a disparu depuis bien longtemps. Mais voilà qu'arrivé au pouvoir, vous développez une politique marketing disant que c'est la dernière ferme et qu'il fallait la protéger. En fait, dans ce sujet-là, il y a juste une volonté de ne pas densifier dans cet endroit-là précis. Alors, on vous demandera Monsieur le Maire des informations complémentaires et on demandera à notre Conseil de se pencher réellement sur cette question-là, pour savoir dans quelle limite le droit est dans votre faveur. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Peut-être une précision M. RARCHAERT, et je compléterai ensuite.

**M. RARCHAERT :**

Oui juste pour dire que vous avez la chance de savoir mieux encore que M. ROYON, de cette bâtisse, que sa famille en fait est effectivement propriétaire de vaches et donc ce lieu était une laiterie entre 1880 et 1914 et qu'après, vous avez tout à fait raison, c'était devenu un maraîcher de 1914 jusqu'à 1945. Voilà c'est tout ce que je voulais préciser. Et si vous voulez, un jour, on pourra faire venir M. ROYON.



**M. BENTAJ :**

Si vous permettez puisque, poser juste une question, non mais juste poser une question.

**M. PELAIN, Maire :**

Je ne vous ai pas donné la parole M. BENTAJ, je ne vous ai pas donné la parole, je vous réponds. Sur les points que vous avez précisés, il a été fait le choix, d'ailleurs vous n'étiez pas opposé à ce choix-là à l'époque, il a été fait le choix sur ce secteur-là, plutôt que de construire un immeuble de 7 ou 8 étages, de pouvoir retravailler effectivement la densité sur ce projet et de pouvoir la répartir de manière moins dense et surtout de pouvoir garder une trace du passé, réhabiliter ce patrimoine qui est un patrimoine historique comme vient de le dire M. RARCHAERT et de pouvoir ouvrir enfin un restaurant à Villeneuve-la-Garenne. Il y en aura un second qui va ouvrir au pied du nouveau marché, dont les travaux vont d'ailleurs commencer fin avril début mai. Donc oui le projet a évolué, mais je pense que sur une entrée de ville comme celle-là, une 2<sup>e</sup> partie d'entrée de ville, et pour les habitants de ce secteur-là, il était intéressant d'avoir un restaurant, un lieu convivial, une épicerie et qu'on puisse animer le secteur, d'autant plus que ce secteur manque quand même cruellement de commerces de proximité.

Je mets aux voix ce point-là. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? C'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'EPRIF et la Ville ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Contre : Mme RASSABY, M. BENTAJ**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **22- Prise en charge partielle du compte personnel de formation (CPF) pour les agents de la Ville de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur :** Monsieur Kiran GURUNG

Le compte personnel de formation, je pense que vous en avez tous entendu parler, c'est un dispositif qui permet d'acquérir des droits de formation professionnelle, qui a remplacé le droit individuel à la formation, le DIF, et ces droits alimentent un compte sous la forme d'un crédit d'heures, en tout cas en collectivité, dans le privé, c'est sous forme d'argent, qui peut être mobilisé à l'initiative de l'agent afin de suivre des actions de formation et faciliter aussi la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle, accéder à une qualification, un diplôme, une formation ou développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. En collectivité, donc au sein de la fonction publique territoriale, chaque agent possède un compte, alimenté sous la forme d'un crédit d'heures qu'il cumulera tout au long de sa vie professionnelle. L'alimentation se fait de manière automatique au terme de chaque année civile avec un certain plafond, entre 25 et 50 h, qui va être après converti en argent pour qu'on puisse participer en tout cas aux frais de cette formation. Du coup, l'utilisation de ce crédit d'heures au titre du compte personnel de formation nécessite et nécessitera l'accord préalable de la collectivité. Les demandes sont à faire, juste pour information, au service RH entre mars et juin pour l'année suivante et en effet la collectivité pourra prendre en charge une partie du coût de la formation en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée, donc on va faire une enveloppe budgétaire selon toutes les demandes à N+1, sur l'ensemble des demandes de financement. Par exemple là cette année on a pris l'ensemble des demandes de l'année dernière pour faire notre budget de cette année et du crédit d'heures bien sûr présent sur le compte personnel de formation de l'agent.

Il est demandé au Conseil municipal que la commune prenne en charge partiellement les frais pour financer des formations sur le compte personnel de formation CPF.

**M. PELAIN, Maire :**

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Que la commune prenne en charge partiellement les frais pour financer des formations sur le compte personnel de formation CPF.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **23- Mise en place d'un forfait mobilité pour les agents de la Ville de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur** : Monsieur Kiran GURUNG

Le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transports durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail. Ce dispositif est applicable aux agents territoriaux qu'ils soient fonctionnaires, stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public. Jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélo permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle. Donc aujourd'hui en pratique le « forfait mobilités durables » consiste à quoi ? A rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, la mairie, soit avec son propre vélo, sa trottinette y compris à assistance électrique ou soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage. Vous allez me demander de combien est ce forfait mobilité. Le montant du « forfait mobilités durables » est de 300 € par an. Ce montant est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent. Et pour pouvoir bénéficier du « forfait mobilités durables », l'agent doit utiliser l'un des 2 moyens de transport éligibles, donc soit vélo personnel, soit covoiturage, pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile.

Il est proposé au Conseil municipal de statuer sur la mise en place de ce forfait mobilité dans les conditions que je viens d'énoncer.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De statuer sur la mise en place de ce forfait mobilité dans les conditions précédemment énoncées.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **24- Mandat spécial pour un déplacement à Tel-Aviv en ISRAËL**

**Rapporteur** : Monsieur Kiran GURUNG

Merci Monsieur le Maire. Donc les prochaines délibération 24, 25, 26, 27, 28 sont sur des mandats spéciaux. Dans un souci de transparence, on vous fait part des mandats spéciaux et on les vote en Conseil municipal. Oui parce qu'on a fait passer un arrêté pour que ce soit obligatoire. On a justement fait cet arrêté quand vous étiez dans notre équipe.

Le mandat spécial aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à M. Pascal PELAIN, en qualité de Maire et de M. Frédéric RARCHAERT, en qualité d'adjoint au Maire, pour un déplacement à Tel Aviv en Israël avec d'autres élus altoséquanais. Qu'est-ce que des élus altoséquanais ? Ce sont des élus des Hauts-de-Seine. A l'invitation du diocèse de Nanterre, donc c'est une rencontre consulaire à Jérusalem avec au programme de ce voyage avec le Consul général de France qui se déroulera entre le 30 avril 2023 et le 7 mai 2023. Des échanges culturels sont au programme avec les représentants locaux au cœur d'un territoire à la croisée des cultures religieuses. Ce voyage participe également au renforcement des liens entre les élus participants, ainsi qu'avec le diocèse de Nanterre, interlocuteur privilégié dans le cadre du projet de collège privé à Villeneuve-la-Garenne.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la commune à prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de spécial à M. Pascal PELAIN en qualité de Maire et M. Frédéric RARCHAERT en qualité d'adjoint au Maire.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

Merci de rappeler que j'étais parmi vous et quand je vois ce type de délibération, je suis ravi de ne pas être avec vous, contraint de voter, franchement quelquefois je suis fatigué. Ah c'est une invitation ? Non mais rassure-toi, je suis bien reposé là où je suis, en tout cas avec ma conscience. Une invitation du diocèse qui est donnée à l'ensemble des élus de confession catholique dans les Hauts-de-Seine, qui vous a été remise Monsieur le Maire pour l'adresser à l'ensemble des élus ici présents et qui souhaiteraient faire partie de ce voyage-là. Ça a un rapport avec la spiritualité, la religiosité des uns et des autres, ça n'a aucun rapport avec la Ville de Villeneuve-la-Garenne. Vous tentez par une écriture de faire croire que ça a réellement un intérêt communal, mais ça n'a aucun intérêt communal en fait, c'est juste une spiritualité. Et chacun doit vivre sa spiritualité comme il le souhaite, mais pas sur des deniers publics quand même, pas sur des deniers publics. Et à supposer Monsieur le Maire que vous soyez réellement invité, si vous étiez invité, vous ne seriez pas amené à payer, le diocèse aurait payé à votre place si vous étiez réellement invité. On vous a proposé de participer à un voyage organisé. Et comme d'ailleurs comme tout concitoyen, quand il y a un voyage organisé, il participe par ses propres moyens. Vous demandez à la collectivité locale de prendre en charge ça. Alors bien sûr il y a des éléments d'accroche pour que le contrôle de la légalité de cette délibération passe devant le préfet, on l'interrogera, mais vous dites que c'est par rapport au collège privé. Enfin, vous n'avez pas besoin d'aller à Tel Aviv pour le collège privé, enfin vous passez, vous avez même recruté un directeur en charge des relations externes qui passe assez souvent un coup de téléphone pour pouvoir accélérer ce collège privé. Et alors, autant sur les autres mandats spéciaux, on peut comprendre, il y a un lien entre les maires adjoints et la mission. Le maire adjoint en charge de la sécurité et en charge des services techniques à Tel Aviv, why not.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

Honnêtement, quand j'ai lu le rapport, j'avais quand même un peu les mêmes questions que M. BENTAJ, vraiment.

Quel est le rapport avec la Ville de Villeneuve-la-Garenne que ce déplacement, quel est l'intérêt d'aller à l'invitation du diocèse à Tel Aviv et je passe, je mets entre parenthèse, est-ce le moment d'aller en Israël quand on connaît la situation politique en Israël, l'ampleur de la contestation. Je ne voudrais pas prendre l'exemple du roi d'Angleterre, mais il y en a qui savent annuler des voyages quand ça va mal dans le pays où ils ont été invités. Là je pense qu'en Israël, ça va très mal, il y a de sacrés débats, il y a de sacrées manifestations, il y a une politique vis-à-vis de la Cisjordanie qui est inacceptable. Et donc le diocèse de Nanterre choisit d'inviter des élus des Hauts-de-Seine pour aller à ce moment-là organiser une, on ne sait même pas ce qu'il organise sur place d'ailleurs, qu'est-ce qu'il organise sur place, quel est le but pour les élus qui vont être invités. Moi j'ai cherché, je n'ai pas trouvé dans les autres communes pour le moment le lien avec l'invitation du diocèse, j'ai questionné d'autres élus, ils ne sont pas au courant. Et alors vous vendez un peu la mèche en essayant de faire le rapprochement avec le collège privé. On peut avoir des débats sur le collège, vous savez qu'on en a, mais vous n'avez pas besoin d'aller à Tel Aviv une semaine ou moins à l'invitation du diocèse pour faire du lobbying. Le diocèse de Nanterre, il n'est pas loin, les contacts sont faciles et vous savez très bien que, vous-même vous l'avez dit, le dossier était bien avancé. Donc je ne vois pas l'intérêt d'aller à Tel Aviv sur les frais de la commune et encore, ça c'est marginal, parce que comparé au budget de la commune, évidemment, mais c'est sur le principe. Autant les 4 autres mandats spéciaux ont un rapport avec la vie communale et le mandat des élus maire-adjoints qui font les déplacements et le maire adjoint ou non d'ailleurs, mais en Israël, non, je ne comprends pas, donc nous voterons contre ce mandat spécial. Merci.

#### **M. PELAIN, Maire :**

Bon vous êtes dans vos rôles d'opposants. Vous avez, surtout vous M. MASSOU, participé de nombreuses fois dans vos mandats électifs, notamment à la Région, sûrement au Département, à des voyages qui, je ne vous ai pas coupé la parole M. MASSOU, qui étaient vraiment enfin importants. Il y a plusieurs choses. Je peux rester enfermé dans mon bureau, les élus aussi peuvent rester enfermés dans leurs bureaux, on peut rester pendant 6 ans à travailler sur nos dossiers, mais je pense que c'est une erreur. Et effectivement, vous aurez, parce qu'on a voulu, on joue la transparence, vous aurez de nombreux mandats spéciaux qui vont être proposés tout au long de ces prochaines années. Et il est important aussi de se rendre compte de ce qui se passe dans différentes métropoles. J'ai été à la rencontre du maire d'Athènes, il y a quelques jours, avec la métropole du Grand Paris, ça n'a choqué personne. Vous êtes dans votre rôle d'opposant et vous n'aviez pas ce positionnement-là lorsque vous étiez dans la majorité régionale notamment. C'est juste une question de transparence. Tous les mandats spéciaux seront présentés au sein de cet hémicycle. Et regardez autour de vous, on doit être la seule ville, une des rares villes, mais la seule ville à passer les mandats spéciaux au sein des différents conseils municipaux. Donc voilà, on joue la transparence, on sait pertinemment que vous allez réagir de cette manière-là, ça personne n'est dupe sur vos réactions, mais ces déplacements, quels qu'ils soient, il y en aura d'autres, il y en aura aussi à voter au mois de juin, sont importants pour les élus, la collectivité et les projets que l'on peut porter. S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix, allez-y.

#### **M. MASSOU :**

Moi je veux bien que vous refassiez l'histoire sur les déplacements de la Région ou du Département, déjà vous vous adresserez au président concerné, que ce soit M. Huchon, malheureusement M. Devedjian a disparu, mais je peux vous dire à chaque fois quel était le contenu en rapport avec la collectivité, ce n'était pas pour visiter le monde et s'ouvrir au monde, c'était parce qu'il y avait des rapports de coopération entre la collectivité et les sites concernés.

Le Département a 3 ou 4 sujets de coopération dans le monde, la Région à l'époque en avait 7 ou 8, mais avec des coopérations réelles, décentralisées, où la Région finançait, où les élus allaient voir l'utilisation de l'argent régional ou départemental quand c'était à Haïti. Donc arrêtez de mélanger les choses. En Israël, vous n'y allez pas pour coopérer, vous y allez à l'invitation du diocèse, pas l'invitation d'une collectivité, à l'invitation du diocèse, je ne vois pas le rapport avec la commune.

**M. PELAIN, Maire :**

Ça, c'est votre interprétation, elle est plutôt facile à ce moment-là.  
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie, c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **AUTORISE**

La commune à prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de spécial à M. Pascal PELAIN en qualité de Maire et M. Frédéric RARCHAERT en qualité d'adjoint au Maire.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Contre : M. MASSOU, Mme RASSABY, M. BENTAJ**

**25- Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex**

**Rapporteur :** Monsieur Kiran GURUNG

Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Mme Fatima AAZIZ en qualité d'adjointe au Maire et Mme Leïla LARIK en qualité d'adjointe au Maire pour un déplacement au Mont-Saxonnex. Il s'agit d'un séjour de rupture proposé à des femmes accompagnées par le CCAS ainsi que la MJC et le centre social Nelly Roussel, sélectionnées par critères, notamment sur le plan pauvreté. Ce séjour se déroulera du 2 au 6 mai 2023, offrant de nombreuses activités sur place et à proximité, propice à la découverte de milieux naturels riches et protégés. Il sera encadré par l'association Djihenne Academy, une accompagnatrice du CCAS et une accompagnatrice de la MJC.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration à Mme Fatima AAZIZ en qualité d'adjointe au Maire et Mme Leïla LARIK en qualité d'adjointe au Maire.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

La commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration à Mme Fatima AAZIZ en qualité d'adjointe au Maire et Mme Leïla LARIK en qualité d'adjointe au Maire.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **26- Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex**

**Rapporteur :** Monsieur Kiran GURUNG

Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Mme Khady FOFANA en qualité d'adjointe au Maire pour un déplacement au Mont-Saxonnex dans le département de la Haute Savoie dans le cadre d'une visite du centre de vacances qui se déroulera entre le 5 et 7 juin. Elle sera accompagnée de Mme Marie GALES, Directrice Générale Adjointe des services, de M. Rachid LARRAS, Directeur Général Adjoint des services et M. Jean-Noël TOURNANT, Directeur de l'éducation, ainsi que Madame Emilie SEDEK, Responsable du service enfance.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration de Mme Khady FOFANA en qualité d'adjointe au Maire sur le centre de vacances.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

La commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration de Mme Khady FOFANA en qualité d'adjointe au maire.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **27- Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex**

**Rapporteur** : Monsieur Kiran GURUNG

Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Mme Leïla LARIK en qualité d'adjointe au Maire pour un déplacement au Mont-Saxonnex. Ce mandat spécial s'inscrit dans le cadre d'une visite d'un projet de stage de foot 100 % féminin, organisé par l'association AVG. Ce séjour se déroulera du 27 au 30 avril. Le projet a pour objectif de favoriser la cohésion d'équipe à travers la vie quotidienne, de partager des moments conviviaux et de pratiquer des activités en montagne, ainsi que d'affronter des équipes locales.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration de Mme Leïla LARIK en qualité d'adjointe au Maire.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

La commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration de Mme Leïla LARIK en qualité d'adjointe au Maire.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **28- Mandat spécial pour un déplacement à Auch**

**Rapporteur** : Monsieur Kiran GURUNG

Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Mme Khady FOFANA en qualité d'adjointe pour un déplacement à Auch dans le département du Gers dans le cadre d'une participation au 37<sup>e</sup> forum de la restauration publique territoriale qui se déroulera du 10 au 12 mai. Durant ce séminaire, plusieurs sujets seront abordés tels que les tensions économiques sur fond de hausse des matières premières, la place du goût dans la restauration collective, qui est très importante, la question sur la sobriété énergétique et recherches d'économies et d'autres thèmes seront traités également.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration et d'hébergement de Madame Khady FOFANA en qualité d'adjointe au Maire.



**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques ? Je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

La commune à prendre en charge les frais de déplacement et de restauration et d'hébergement de Madame Khady FOFANA en qualité d'adjointe au Maire.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**29- Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'ingénieur au sein du service aménagements et grands projets**

**Rapporteur :** Monsieur Kiran GURUNG

C'est un recrutement, mais c'est un agent qui est déjà chez nous, donc c'est un changement de grade pour un poste qui était déjà ouvert. La création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un emploi de chargé d'opérations grands projets, poste contractuel relevant de la catégorie A à temps complet, était donc nécessaire. Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. L'agent recruté sur ce poste est rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider de la création de ce poste d'ingénieur territorial au sein du service aménagements et grands projets.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

De la création de ce poste d'ingénieur territorial au sein du service aménagements et grands projets.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

### **30- Recrutement d'un agent sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1ère classe**

**Rapporteur : Monsieur Kiran GURUNG**

Il est nécessaire de recruter à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 pour le service des sports un directeur de la piscine municipale sur le grade d'éducateur sportif principal de première classe à temps complet. L'agent, justifiant d'une expérience significative dans le domaine des activités physiques et sportives, est recruté et rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principales de première classe, donc une catégorie B.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider de la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principales de première classe au sein du service des sports pour notre futur directeur de la piscine.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

De la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principales de première classe au sein du service des sports.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

## **FINANCES**

### **31- Affectation du résultat 2022 dans le budget annexe du parking du centre-ville 2023**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, la Ville reprend dans le budget primitif annexe du parking le résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir reprendre dès le vote du budget 2023 la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 117 217,55 € et de l'excédent de la section d'investissement soit 1 400 696,41€ et de les affecter de la manière suivante :

- 117 217,55€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;
- 1 400 696,41 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? Pardon, allez-y je vous en prie.

**M. MASSOU :**

J'ai posé la question en commission des finances, mais comme j'aimerais qu'il y ait une trace dans le compte rendu, je repose la question sur quid du devenir de ce 1,4 million qu'on traîne depuis des années sur l'investissement sur le parking, donc on reporte, on reporte, on reporte, dans le cadre de la SPL.

**M. PELAIN, Maire :**

Comme on vous l'a dit et comme on aura une retranscription très précise du prochain Conseil municipal, donc il sera réfléchi sur le budget principal et surtout servira au fameux projet de la SPL qui a été créée il y a quelques semaines et notamment sur les projets d'investissements autour de la mise en place des différents dispositifs de stationnement payant. Y-a-t-il d'autres remarques ?

**M. MASSOU :**

Excusez-moi, donc ça veut dire qu'ils pourront être utilisés, ils ne seront plus reportés.

**M. PELAIN, Maire :**

Non, ils vont être utilisés.

**M. MASSOU :**

D'accord merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, pardon excusez-moi, M. PELEAU, une abstention. Des votes pour ? Merci c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **REPRENDRE**

Dès le vote du budget 2023 la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 117 217,55 € et de l'excédent de la section d'investissement soit 1 400 696,41€ et de les affecter de la manière suivante :

- 117 217,55€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;
- 1 400 696,41 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

**M. LAGARDE,**  
**Villeneuve libre et engagée pour agir,**  
**Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,**  
**Union pour Villeneuve,**  
**Abstentions : M. PELEAU, M. DOUAY**

### **32- Régie municipale du parking du centre-ville - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023**

**Rapporteur :** Madame Carine BANSEDE

Le Conseil municipal de Villeneuve-la-Garenne a institué ce service d'intérêt général de parking public payant assorti d'une tarification très modérée en adéquation avec les moyens des usagers afin d'offrir une offre de stationnement renforcée en centre-ville. Les annuités d'amortissement relatives à la mise en œuvre de ce parking sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2023, ce qui représente une dépense en section d'investissement.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 158 000 € à la régie municipale du parking du centre-ville pour l'exercice 2023.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il une remarque ou des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Un vote contre. Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie, c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 158 000 € à la régie municipale du parking du centre-ville pour l'exercice 2023.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
M. LAGARDE,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,  
Contre : M. PELEAU, M. DOUAY**

### **33- Régie du parking du centre-ville - fixation des tarifs applicables pour l'année 2023**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

Les tarifs qui vous sont proposés ce soir n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de 2022. Il est à noter que comme en 2021 le stationnement est gratuit pendant la première heure.

Il vous est proposé de bien vouloir adopter les tarifs 2023 au titre de la location ou de l'utilisation de places de stationnement dans le parking du centre-ville.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques ? Pas de remarque, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE**

Les tarifs 2023 au titre de la location ou de l'utilisation de places de stationnement dans le parking du centre-ville.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

### **34- Régie municipale du parking du centre-ville - Adoption du budget primitif pour l'année 2023**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

Le budget primitif 2023 porte sur les sections d'exploitation et d'investissement. Les dépenses d'exploitation comprennent :

- Les dépenses de personnel qui prendront la forme d'un remboursement au budget principal de la commune au titre du personnel municipal mis à disposition, évaluées à 30 000 € ;
- Les frais liés à la gestion technique et à l'entretien du bâtiment et des équipements d'exploitation évalués à 64 990 € ;
- Les écritures d'ordres à 290 191,60 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- L'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 117 217,55 €, repris par anticipation dès le vote du budget primitif 2023 ;
- Les produits de gestion courante, soit les recettes liées à l'activité principale de location d'emplacements de stationnement estimées pour l'exercice 2023 à 100 000 €, selon une hypothèse d'optimisation du taux d'occupation ;
- Une subvention exceptionnelle de 158 800 € ;
- Les écritures d'ordres de 9 165 €.

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 385 185,55 €. Les dépenses d'investissement comprennent :

- Les dépenses d'équipement concernant les installations, matériels et outillages techniques à 301 000 € ;
- Les dépenses d'ordres à 9 165 €.

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2022 d'un montant de 1 400 696,41 €, repris par anticipation dès le vote du budget primitif 2023 ;
- Des écritures d'ordres de 290 191,60 €.

La section d'investissement totalise 1 690 888,01 € en recettes et 310 165 € en dépenses.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci des remarques ? M. BENTAJ et ensuite M. PELEAU.

**M. BENTAJ :**

Concernant ce budget-là, l'analyse du budget primitif montrait clairement que de toute façon, vous avez divisé par 2 la subvention, donc ce qui prévoyait en fait un transfert du parking à la SPL au mois de juin ou juillet. La SPL, je le rappelle, alors on a déjà eu l'occasion de voter contre, mais je rappelle simplement qu'elle est régie par des règles du droit privé, que c'est une société anonyme, même si elle est sous contrôle à 100 % de la collectivité locale. La seule différence à vrai dire qui la différencie d'une société privée, c'est qu'elle n'a pas le droit de faire des bénéfices, ce qui n'est pas le cas de, des bénéfiques pardon puisque ça va être transcrit au mot près, ce qui n'est pas le cas par exemple des SEM, des sociétés d'économie mixte. Nous avons voté contre parce que la Ville de Villeneuve-la-Garenne est lésée dans la répartition du capital, puisque Clichy devient la ville de tutelle, surtout les parkings, les stationnements, puisqu'elle détient 60 % du capital de la société, je précise société anonyme, alors que Villeneuve-la-Garenne n'aura que 40 %.

Le 2<sup>e</sup> point qui nous avait amené à voter contre, c'est l'absence de concertation et de groupes de travail préalablement à la mise en place de la SPL. A vrai dire Monsieur le Maire, vous vous êtes contenté juste de répondre à un appel téléphonique et vous avez accepté la démarche de Clichy, qui l'avait par ailleurs proposée à Levallois, mais si mes souvenirs sont bons, Levallois l'avait refusée, mais par contre, vous, vous l'avez acceptée, dont acte. Et à la différence de Clichy qui, elle, a eu recours à une société privée pour la gestion de son seul parking souterrain en centre-ville et avec qui d'ailleurs elle a des soucis de rupture de contrat, la Ville de Villeneuve-la-Garenne avait fait le choix de le faire en régie municipale, à vrai dire, même si elle avait une autonomie financière. Et donc pour toutes ces raisons-là, l'absence d'un diagnostic qui montrerait pourquoi à vrai dire on confierait à la SPL la gestion des parkings et de ce parking-là, au lieu de le garder dans le mode actuel. Alors j'entends ici et là et surtout à ma gauche là, un discours sur « *ça coûte la peau des fesses* », pardon pour l'expression, ça coûte très cher pour la collectivité locale étant donné qu'on est amené à donner des subventions exceptionnelles et d'équilibre à hauteur de 400 000 €. Pardon dans les années précédentes, elle est passée à 300 000 € depuis pratiquement un an, en l'occurrence l'année dernière. Il n'est pas surprenant d'avoir par exemple des subventions exceptionnelles au CCAS à hauteur de 750 000 € parce que ça correspond à une politique municipale de solidarité, de handicap et ainsi de suite. Pour le parking, ça a l'air de poser problème. Mais alors, si vous regardez de près, comment est-ce que les 400 000 € ou les 300 000 € sont récupérés par la Ville, vous comprendrez qu'en fait, c'était juste une supercherie d'écriture comptable, puisqu'à vrai dire, les imputations financières sur la Régie de quartier, enfin sur la Régie du parking, ce qu'on me donne d'un côté, on le récupère de l'autre. Je prends pour charges, on a affecté 3 agents à un parking. L'expérience a montré, et comme j'étais vice-président de cette Régie-là, on avait demandé à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul agent. Et à vrai dire, un seul agent suffit aujourd'hui pour pouvoir couvrir les besoins du parking en présence humaine, remplacé de temps à autre par les 2 autres agents quand il est en vacances, mais un agent suffisait. Or pendant des années et des années et des années, on imputait 3 agents et on affectait 3 agents au parking. 3 agents dont la masse salariale est imputée sur la Régie et pas sur la masse salariale, le chapitre 12 du budget de la collectivité. Et quand vous regardez les charges à caractère général 112 600 € et cette année-là, c'est de moitié, de 64 K€, il s'agit de remboursements de frais. Donc tout ça pour dire que grosso modo, on ne peut pas avoir un équilibre budgétaire dans une Régie à budget autonome simplement parce qu'on alourdit les charges, les charges du personnel et les charges fixes. Et au-delà de ça, on maintenait le parking simplement dans l'offre qu'il avait. J'avais proposé à l'époque qu'on élargisse la taille du marché en développant une offre de parking, le parking souterrain de l'EPB, en réhabilitant en fait le parking de la mairie et en développant même une offre auprès des partenaires sociaux sur des parkings qui ne sont pas du tout utilisés. Et que si la Régie avait la possibilité d'avoir une taille de marché assez conséquente, je pense, à mon avis, que la question de la rentabilité ne se poserait pas. Et encore une fois, votre budget le prouve, il est possible d'avoir un budget équilibré, il est possible de sortir de cette subvention même si elle est récupérée par imputation du personnel, à partir du moment où on élargit l'offre et je ne pense pas pertinent de transférer nos deniers à la SPL qui, je le rappelle, est une société privée. Et que pour les 1 million et quelques d'investissement, je suppose que vous allez le transférer en apport de compte courant, comme le fait actuellement Clichy, et qu'on ne va pas le récupérer dans le budget, à mon avis, central, mais je regarderai ça attentivement, et que ça va être imputé dans le budget de la SPL sous forme d'apport de compte courant. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Il y avait une autre prise de parole, M. PELEAU.

**M. PELEAU :**

Moi si je reste effectivement défavorable à ce budget intégrant cette fameuse subvention, je me réjouis parce qu'elle diminue. Alors on m'a justifié en commission des finances qu'elle diminuait parce qu'elle est adaptée au réel besoin minimal, donc à partir de là, je suis en droit de me poser la question de savoir si c'était le cas les années précédentes ou pas, et je n'ai pas l'impression. Donc ça, c'est la première chose. La deuxième chose, est-ce qu'aujourd'hui, en diminuant à minima cette somme, ce montant, est-ce que ça nous garantit que l'an prochain, on ne sera pas obligé de passer à 450 pour récupérer ce qui n'aura pas été donné cette année. Donc voilà ça c'est ma question, merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Enfin, vous nous avez fait l'honneur d'être à la commission des finances, ce que d'autres élus, dont M. BENTAJ ou sa collègue ne s'y rendent jamais. Je vous rappelle que ces commissions sont là pour accompagner les élus de la majorité ou de l'opposition dans les questionnements qu'ils peuvent avoir sur des délibérations qui quelquefois sont quand même compliquées. Et je rappelle que les services, Direction générale, et les différents services sont présents, prennent le temps de venir. Par contre, certains élus, eux, ne prennent pas le temps de venir et donc là, ben oui la commission des finances, elle n'est pas filmée en fait, là aujourd'hui c'est filmé, et donc on fait le show sur, encore une fois, des informations qui sont fausses, je suis désolé. Oui, c'est une société privée, mais c'est une société privée, la SPL, qui est contrôlée par des élus et c'est ça qui est important. On en avait parlé sur le SYREC. Là, c'est contrôlé par des élus, on aurait très bien pu passer par les différentes sociétés privées que l'on voit dans la plupart des villes et cela aurait été régie par effectivement là uniquement une société privée et non pas par des élus qui du coup maîtrisent le sujet et la réflexion et défendent les intérêts de la Ville. Alors, c'est vos éléments de langage, Villeneuve est sous tutelle de Clichy, c'est entièrement faux. Vous avez, le pacte d'actionnaires qui a été évoqué et voté au dernier Conseil municipal où il est marqué noir sur blanc que justement chaque ville est maître chez soi. Ensuite, vos sources, vérifiez-les, sont fausses, non Levallois n'a pas dit non à Clichy dans ce projet-là, c'est l'inverse, c'est-à-dire que Clichy et Villeneuve se sont associées parce qu'on est dans une logique de territoire, dans le T5. Et sachez qu'aujourd'hui, il y a plusieurs villes qui nous ont approchées justement pour pouvoir travailler avec nous et élargir cette SPL. Pour les différents points M. PELEAU que vous avez abordés, je vous ai répondu tout à l'heure et vous aviez eu les réponses en commission des finances.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre cette délibération ? Y-a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie, c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **ADOPTE**

Le budget primitif pour l'année 2023.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
M. LAGARDE,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Abstention : M. PELEAU, Mme RASSABY, M. BENTAJ,  
Contre : M. DOUAY**



### **35- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - Exercice 2023**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif rattaché à la commune. Il participe à la mise en œuvre de la politique municipale dans le domaine de l'action sociale. Ainsi, l'octroi de la subvention communale permet au CCAS de développer des actions, conformément aux orientations définies par son Conseil d'administration. En 2023, le CCAS poursuit ses missions auprès des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité sociale. Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations, sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 770 000 € au CCAS de Villeneuve-la-Garenne au titre de l'exercice 2023.

**M. PELAIN, Maire :**

Mme LABORNE, je pense qu'il va falloir quitter la salle et revenir dans une minute avec grand plaisir, merci. Non, ce n'est pas ça, c'est le club de l'âge d'or. Y-a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. BENTAJ :**

Oui juste une précision, même si je lis les documents, je prends le temps de le lire à des horaires qui me le permettent. Les 770 000 € couvrent pour 500 000 € le personnel du CCAS, 200 000 € pour tout ce qui est frais. Donc grosso modo, la subvention qu'on vous donne, c'est simplement pour pouvoir en fait couvrir les salaires et l'imputation charges générales. Et je précise par ailleurs que vous avez prévu de financer à hauteur de 200 000 €, en sus bien sûr de tous les financements qui sont donnés aux associations, les associations qui relèvent de votre secteur d'intervention, à savoir le handicap et la solidarité. Je le précise simplement pour dire qu'on le savait, qu'on n'avait pas besoin que Monsieur le Maire le rappelle tout à l'heure.

**M. PELAIN, Maire :**

Bon je ne pense pas qu'on ait tous compris ce qui vient d'être dit mais on le retranscrira au mot près, il n'y a pas de souci. Moi je tiens à effectivement, mais je vais le souligner parce que c'est important, le travail qui est fait par l'équipe du CCAS sur des questions qui sont extrêmement complexes, notamment des questions de santé, des questions autour du handicap, l'investissement de Mme AAZIZ sur ces sujets-là est un investissement quotidien, et que ça n'amène pas de débat autour de cet investissement humain qui peut être fait sur ces questions-là. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 770 000 € au CCAS de Villeneuve-la-Garenne au titre de l'exercice 2023.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**36- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de la commune, le Conseil municipal est appelé à fixer les taux applicables aux taxes locales directes dont le produit attendu est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget.

En 2023, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

Taxes	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,53 %	30,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,87 %	25,87 %

**M. PELAIN, Maire :**

Merci des questions, des remarques ? M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

J'ai adoré le taux d'imposition des taxes directes locales sont maintenues à ceux de l'année 2022 malgré l'inflation que nous connaissons. Il ne manquait plus que ça. Vous avez augmenté la fiscalité de 40,5 % et vous nous dites, vous faites un cadeau aux propriétaires de Villeneuve-la-Garenne pour ne pas leur imputer l'inflation à hauteur de 15 %. Nous aurions espéré que l'année dernière, c'était juste une erreur, mais a priori vous confirmez votre erreur en maintenant les taux à ce montant-là.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci oui pardon allez-y.

**M. MASSOU :**

Donc vous ne changez pas les taux, bon il ne manquerait plus que ça après une telle augmentation l'an dernier. Mais quand on regarde les recettes budgétaires, la taxe foncière sur le bâti et le non bâti représente, vous voyez, les 2/3 des ressources fiscales de la commune. Or vous savez très bien et ça donne l'apparence que les taux ne bougent pas, mais vous savez très bien que les bases augmentent fortement cette année, je crois que c'est 6 ou 7 %, ce qui veut dire que la note va augmenter pour les propriétaires. D'ailleurs, on le voit dans le budget puisque la seule source d'augmentation des impôts et taxes entre 2022 et 2023 qui est de près de 2 millions d'euros provient de l'augmentation des bases, elle ne peut pas venir d'autre chose puisque vous ne touchez pas aux taux. Ils vont bien être prélevés quelque part et donc ils vont être prélevés sur les propriétés bâties et non bâties, ce qui devient évidemment je trouve un problème dans une commune où vous-même, vous vous battez pour essayer d'avoir des propriétaires qui achètent dans la Ville. Je pense que petit à petit, ça va devenir aussi dissuasif. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Donc effectivement le taux n'augmente pas par rapport à l'année précédente. Les bases, on ne les maîtrise pas. Et ensuite, vous le savez, la plupart des collectivités voisines, en tout cas en Petite Couronne, augmentent la taxe foncière cette année parce qu'on prend en pleine face les différentes crises qui augmentent considérablement les fluides, les matières premières et qui impactent nos budgets. Donc nous, on ne le fait pas cette année, on l'a fait l'année dernière, mais la plupart des villes, malheureusement, le font et on ne le fait jamais de gaieté de cœur. Pas d'autres remarques ? Je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Merci c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **MAITIENT**

Les taux d'imposition des taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

Taxes	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,53 %	30,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,87 %	25,87 %

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Abstentions : Mme NIELBIEN, M. MASSOU,  
M. BENTAJ, Mme RASSABY**

### **37- Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

Les actes budgétaires des collectivités qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission aux représentants de l'Etat. Aujourd'hui cette transmission est réalisée par envoi postal ou dépôt en préfecture. Ce processus est rendu obligatoire et renforcé par le passage de la M57 de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision de la collectivité de Villeneuve-la-Garenne à s'engager dans la télétransmission de ces actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La décision de la collectivité de Villeneuve-la-Garenne à s'engager dans la télétransmission de ces actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

### **38- Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

Dans un intérêt commun, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et les communes d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine, de Bois-Colombes, de Clichy, de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne souhaitent constituer un groupement de commandes en vue de la passation et de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement, le montage et le suivi de dossiers de subventions. La constitution d'un groupement de commandes permet en effet de mutualiser les procédures de marché public et de participer à des économies sur les achats.

Compte tenu de toutes ces informations, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Constituer un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement, le montage et le suivi de dossiers de subventions auxquels peuvent prétendre chaque membre du groupement de commandes ;
- Approuver la convention des groupements de commande ;
- Autoriser Monsieur le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine ou son représentant dûment habilité à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Préciser qu'en application de la convention constitutive du groupement de commandes, l'EPT Boucle Nord de Seine a été expressément désigné coordonnateur et qu'à ce titre, il assure la mission complète jusqu'à la notification de l'accord-cadre, la commission d'appel d'offres de l'EPT Boucle Nord de Seine étant également compétent pour l'attribution de l'accord-cadre si nécessaire.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci des remarques sur ce point-là ? M. PELEAU.

**M. PELEAU :**

Bien sûr nous approuvons toutes les décisions qui pourront être faites pour les économies pour nos concitoyens. Par contre, moi j'ai vraiment besoin d'avoir une clarification du fonctionnement. Déjà savoir à partir de quel montant les achats seront faits par l'EPT. Est-ce que nous serons toujours décisionnaires et à partir de combien ? Et d'autre part, quid des services qui aujourd'hui travaillent sur l'ensemble des appels d'offres si la plupart passent maintenant par l'EPT ? Donc, je ne sais pas, peut-être qu'il peut y avoir un exemple précis de fonctionnement, mais en tout cas quelque chose qui puisse nous, parce que là, c'est un petit peu, enfin ce n'est pas très clair quoi. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

D'autres remarques ? C'est simplement un droit de tirage que l'on peut exercer si besoin, on n'est pas obligatoirement obligé de justement user de ce droit de tirage. 2 choses, mais on en avait échangé. Il y a également dans ce cadre-là un pacte de gouvernance de chaque ville, c'est-à-dire, c'est un territoire un peu particulier avec une présidence tournante, et cetera. Et il y a un pacte financier aussi entre chaque ville, donc on n'est pas sous la tutelle, je reprends l'expression de certains, de ce territoire. Et enfin, à la CAO, chaque ville est présente à cette CAO. Donc c'est une convention qui nous permet, si on le souhaite, de pouvoir utiliser ce groupement de commandes. On ne l'a pas fait jusqu'à maintenant, il me semble. On l'a fait une fois ? Ok. Mais on vous donnera un exemple précis justement de la manière dont ça se déroule.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

- De constituer un groupement de commandes entre l'établissement public territorial boucle nord de Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement, le montage et le suivi de dossiers de subventions auxquels peuvent prétendre chaque membre du groupement de commandes ;
- La convention des groupements de commande ;

• **AUTORISE**

- Monsieur le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine ou son représentant dûment habilité à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

• **PRECISE**

- Qu'en application de la convention constitutive du groupement de commandes, l'EPT Boucle Nord de Seine a été expressément désigné coordonnateur et qu'à ce titre, il assure la mission complète jusqu'à la notification de l'accord-cadre, la commission d'appel d'offres de l'EPT Boucle Nord de Seine étant également compétent pour l'attribution de l'accord-cadre si nécessaire.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

**39- Approbation Autorisation de programme/Autorisation d'Engagement (APCP)**

**Rapporteur : Madame Carine BANSEDE**

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire rendue obligatoire par la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57. Pour engager les dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année, puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il est proposé au Conseil municipal d'ajuster ce programme pour cette année 2023 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) de la manière suivante : les dépenses seront financées par les subventions dédiées de l'ANRU, participation de la CDC, le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt présent dans la section d'investissement.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des, on tire au sort, allez-y M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

J'ai déjà donné à une réunion précédente mon avis là-dessus, je trouve que c'est une très bonne évolution. Pour ceux qui l'ont vécue dans d'autres collectivités ou qui le vivent aujourd'hui, ça rend quand même plus efficace la gestion financière puisque les autorisations d'engagement ne sont que sur la partie que l'on peut réaliser dans l'année courante et les autorisations de programme permettent de se projeter sur des programmes plus longs et d'avoir une vision sur le plus long terme des choix de la collectivité. Donc je n'ai pas de souci là-dessus et on le voit dès ce budget sur le gros projet du marché où vous êtes allés sur 3 ans, je crois, le financement. Cette année, dans le budget, n'est intégrée que la partie étude qui est conséquente financièrement, mais le gros investissement sera sur le budget de l'an prochain. Ma question, c'est que s'il y a ce choix qui est fait, les autorisations de programme permettant d'avoir une vision sur le long terme, ça ne peut pas être qu'au moment du débat budgétaire qu'on le lit dans les documents financiers. Dans les collectivités qui ont ce fonctionnement-là, il y a un vrai débat sur les autorisations de programme. Là, on a un débat, je prends le budget qui arrive, c'est des chiffres, c'est comptable, on verra ce que vous avez prévu l'an prochain de dépenser. Mais le débat sur les autorisations de programme n'est pas très visible. Je me demande s'il n'y a pas un document supplémentaire du coup à partir de l'adoption de l'AP/CP pour avoir le débat sur les autorisations de programme de façon spécifique. Parce que comme on est dans une Ville où il y a quand même des projets, plusieurs à long terme, ça serait bien qu'il y ait une vision justement de long terme sur le coût et un peu de l'échéancier prévu pour la réalisation financière, qui nous permettrait d'avoir des débats d'une autre nature que simplement dire en 2023 on dépense tant pour le marché, sans avoir la vision plus globale. Voilà et ça concerne d'autres projets, donc est-ce que dans les communes, moi je sais qu'à la Région, on avait ces débats-là, est-ce que dans les communes, il est prévu un document qui permette d'avoir ce débat plus lisible sur la durée. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

Alors j'aurais l'occasion de revenir dans mon intervention sur le budget primitif, mais j'ai envie de dire merci à la M57. Parce qu'alors là, à plusieurs reprises, vous avez traité notre groupe et vous m'avez traité de menteur, et alors là, on réalise que le marché coûterait 19 800 000 €. Vous avez affirmé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et d'ailleurs vous avez fait même une erreur, parce que vous avez dit que ça coûterait 11 € au lieu de 11 millions d'euros.

Et même dans vos débats publics, vous parliez de 13 millions d'euros. Et je me rappelle même, quand j'étais maire adjoint en charge des finances, vous affirmiez à quel point il était possible d'avoir une halle de marché et un parking à 13 millions d'euros puisque d'autres l'avaient fait. Et d'ailleurs même, je suppose que vous aviez organisé à l'époque une visite dans la commune concernée. 19 800 000 € pour une halle et un parking. Un parking qui, je suppose puisque vous avez transféré la gestion des parkings à la SPL, finira par atterrir dans la SPL Seine Park. On y reviendra, mais en tout cas merci à la M57 de rétablir la vérité.

**M. PELAIN, Maire :**

On transmettra donc vos remerciements à la M57. C'est bien noté M. MASSOU, effectivement c'est une possibilité. M. BENTAJ, à Villeneuve-la-Garenne, on peut aussi avoir du beau, on peut aussi respecter les habitants et on peut, mais a priori c'est ce que vous souhaitiez si vous étiez à ma place, faire du médiocre. La Ville et les habitants de Villeneuve-la-Garenne ont subi pendant des années des équipements publics qui n'ont peu ou pas du tout été réhabilités, le marché en étant l'exemple. Un marché des années 70 qui n'a quasiment jamais été réhabilité et qui était indigne de nos concitoyens. Et aujourd'hui, oui, effectivement, on a fait le choix de proposer aux habitants, au travers d'un concours d'architecte, un très bel équipement, un très beau marché avec une signature architecturale qui est un vrai signal. Enfin moi je le redis, on peut avoir du beau à Villeneuve-la-Garenne et on peut respecter les Villénogarennois. Donc vous préférez faire du médiocre, moi je préfère faire du beau parce que je les respecte et ils le méritent. Ensuite il y a le marché, il y a le parking M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

Ne faites pas mon vote, vous n'êtes pas à ma place.

**M. PELAIN, Maire :**

M. BENTAJ, il y a aussi les espaces extérieurs et vous le savez très bien. Donc effectivement vous êtes dans votre rôle d'opposant, mais au-delà du marché de la halle, il y a l'ensemble des espaces extérieurs qui sont très importants et qui seront de grande qualité autour de ce marché, qui sont comptés dans ce budget.

**M. PELAIN, Maire :**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.



LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

D'ajuster ce programme pour cette année 2023 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) de la manière suivante : les dépenses seront financées par les subventions dédiées de l'ANRU, participation de la CDC, le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt présent dans la section d'investissement.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

#### **40- Reprise anticipée des résultats 2022 dans le budget principal 2023 de la Commune**

**Rapporteur** : Madame Carine BANSEDE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, la Ville reprend dans le budget primitif de la Ville le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente. Cette reprise est possible de façon anticipée, c'est-à-dire avant le vote par le Conseil municipal du compte administratif et du compte de gestion, dès lors que le comptable public et l'ordonnateur les ont vérifiés.

Il est proposé au Conseil municipal de reprendre, dès le vote du budget 2023, la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 5 453 142,78 € et de l'excédent de la section d'investissement soit 4 347 798,88 € et de les affecter au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- 5 453 142,78 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- 4 347 798,88 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point-là ? M. MASSOU.

**M. MASSOU :**

Ce n'est pas sur le principe du report, évidemment que je suis d'accord pour le report. Je suis surpris quand même. Comment justifiez-vous un tel excédent de fonctionnement, 5,4 millions, c'est à peu près 8 % des recettes de fonctionnement de l'an dernier. En général, il me semblait que dans le compte administratif, mais on verra, on est dans des taux de réalisation des dépenses de fonctionnement très élevés, en général on est à 98 ou même plus du taux de réalisation des dépenses de fonctionnement. Et donc comment se peut-il qu'il y ait un excédent de plus de 5,4 millions, c'est-à-dire 8 % de ce qu'on avait prévu qui n'a pas été utilisé en fonctionnement ? C'est quoi qui avait été survalorisé dans le budget primitif ?

**M. PELAIN, Maire :**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je pense que c'est lié à l'imposition notamment, mais je pense que vous en parlerez tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a d'autres points et d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

De reprendre, dès le vote du budget 2023, la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 5 453 142,78 € et de l'excédent de la section d'investissement soit 4 347 798,88 € et de les affecter au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- 5 453 142,78 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- 4 347 798,88 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,  
Union pour Villeneuve,**

#### **41- Approbation du Budget primitif principal de la Ville- Exercice 2023**

**Rapporteur :** Madame Carine BANSEDE

Les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Une amélioration significative de l'épargne de gestion ;
- Une capacité de désendettement maîtrisée avec un encours de 29,14 millions d'euros ;
- Un niveau de dépenses d'équipement ambitieux et volontaire à hauteur de 24,56 millions d'euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2023 comme suit :

- Pour la section de fonctionnement 60 883 462,43 € ;
- Pour la section d'investissement 38 069 954,73 € ;
- Soit un budget global de 98 953 417,16 €

**M. PELAIN, Maire :**

M. MASSOU, vous avez la parole.

## M. MASSOU :

Contrairement à ce que vous pensez, je ne vais pas être très long. Déjà c'est jour d'action et jour de grève, donc faut respecter aussi les conditions de travail des élus. Non ce que je voulais dire, c'est que là on arrive au vote qui est sans surprise, dans une collectivité, il y a ceux qui votent le budget qui sont dans la majorité et ceux qui votent contre qui sont dans l'opposition, il n'y a pas de surprise. Donc quand on vote le budget, on est dans la majorité, quand on est dans l'opposition, on vote contre, ça dans toutes les collectivités c'est la lisibilité du comportement des élus. Vous le savez, nous sommes dans l'opposition, donc nous allons voter contre. Mais pourquoi je ne vais pas être long. Parce qu'on a eu le Débat d'Orientations Budgétaires qui, pour ceux qui n'étaient pas là peuvent soit le réécouter, soit le lire avec le nouveau compte-rendu, on n'est pas dans des oppositions systématiques surtout, ce n'est pas ça le sujet. Je l'avais dit, il y a un tas de sujets qui font consensus depuis longtemps. Bien avant vous, moi j'ai été élu sous M. BOULANGER, sous M. PREVOT, ça fait un bout de temps qu'il y a des sujets où l'on demande que cette Ville bouge, évolue, se transforme. Je prends l'exemple le plus significatif, c'est de construire un vrai centre-ville, quelque chose de lisible dans cette Ville qui date des années où il n'y avait pas obligatoirement cette préoccupation-là, ni au point de vue architectural, ni au point de vue aménagement. Donc ce n'est pas le débat, il y a un tas de projets, on le voit pour le marché qu'on vote et qu'on votera. Le problème, c'est qu'on est quand même sur 2 conceptions différentes de la gestion, je vous l'ai déjà dit, moi je considère que le service public communal est vraiment une nécessité pour les habitants des communes, pour les habitants des collectivités et qu'on est dans une phase où par des moyens divers, on affaiblit le service public, le service rendu à ceux qui n'ont pas les moyens d'aller utiliser des services privés à la place, que ce soit en sécurité, en formation, en école, en santé, je peux prendre tous les domaines où historiquement notre pays a construit des réponses publiques. Evidemment, on nous dit à chaque fois qu'on est dans un pays qui dépense trop, sauf que je vous garantis qu'il y a un tas de pays qui voudraient bien avoir les mêmes garanties que l'on a en France sur l'utilité des services publics et le rôle qu'ils jouent pour permettre à tous d'avoir accès à certains services. Il y a des débats entre nous sur notamment le recours au privé, je ne parle pas que du collège, d'ailleurs j'aimerais bien savoir où on en est sur la crèche Farandole, j'aimerais bien savoir où on est sur d'autres sujets que vous délèguez au privé. Moi je pense qu'il y a des choix publics à faire, à assumer jusqu'au bout, et notamment le choix principal ne peut pas être d'essayer de réduire les dépenses de fonctionnement en permanence pour essayer d'avoir un autofinancement conséquent en investissements. Là, vous n'y arrivez pas cette année de toute façon à réduire les dépenses de fonctionnement, vous n'y arrivez pas puisque de toute façon les charges générales augmentent vu l'inflation. Et répéter année après année que vous voulez baisser les charges de fonctionnement, alors que les charges générales augmentent, obligatoirement la pression, c'est sur le personnel. Mais là aussi, on voit bien avec les chiffres, vous avez un peu de mal, même si l'augmentation du point d'indice a contribué, lui aussi, à faire que la masse salariale augmente. La masse salariale augmente mais ce n'est pas de votre fait, c'est des choix nationaux ceux-là, et je pense qu'ils nécessiteront de nouvelles revalorisations, parce qu'on est loin de compenser l'inflation subie par les catégories des personnels communaux. On est dans une logique où bon, voilà depuis le début, mais moi je l'assume, on est dans des débats qui sont, certains sont constructifs, certains sont rédhitoires et resteront différents, mais ça, c'est la démocratie, je pense que c'est bien, c'est normal. Et donc le Débat d'Orientations Budgétaires que l'on a eu et dont vous ne tenez pas compte pour ce que l'on a dit, puisqu'on peut parler autant qu'on veut au Débat d'Orientations Budgétaires, votre budget est déjà bouclé quand on fait ce débat-là. Le budget que vous nous présentez est sans surprise, il était déjà annoncé au Conseil municipal de février. Et donc nous voterons contre en cohérence avec ce que nous sommes et ce que nous pensons. Voilà merci.

**M. PELAIN, Maire :**

M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

Alors comme j'ai du mal apparemment à parler et que, je vais essayer de faire vite. Mais comme je suis tombé amoureux de la M57, je suis allé un petit peu éplucher tous les chiffres puisque dans le Débat d'Orientations Budgétaires, vous avez, et apparemment c'est une ligne directrice de votre politique, une communication mensongère. Alors c'est vrai que le budget primitif, il est réel lui, il est palpable, c'est des chiffres, c'est très factuel, il n'y a pas de discours pour pouvoir l'habiller. Alors comment est-ce que vous avez tenté de masquer la réalité. Prenons la question de l'investissement. Vous aviez affirmé lors du Débat d'Orientations Budgétaires que vous alliez consacrer 35 millions d'euros à de l'investissement. Et ces investissements concernent directement, et je vous cite puisque c'est repris d'ailleurs même dans le compte-rendu, puisqu'on a eu droit à tout votre discours que vous avez lu, concernent directement le quotidien de nos habitants. Alors avant d'interroger les connaissances que vous avez des réalités de nos administrés, de leurs préoccupations, de leurs priorités et de la manière dont vous les avez traduites au travers d'une stratégie financière, nous nous sommes dits Mme RASSABY et moi « *allez, pour une fois, on va lui accorder du crédit, peut-être qu'il dit vrai.* » Peut-être que vous dites vrai Monsieur le Maire, que c'est 35 millions d'euros d'investissements cette année. Mais laissons de côté ce sujet-là et intéressons-nous déjà dans un premier temps sur, si c'est vrai, comment est-ce que vous allez le financer ? Le budget primitif et la M57 nous disent beaucoup de choses sur la manière dont vous allez le financer. Si on fait abstraction des jeux d'écriture liés aux immobilisations, à hauteur de 21 millions d'euros, et si on s'intéresse à l'annexe 4 relative à l'équilibre budgétaire section recettes, on découvre que les vraies ressources, vrai argent, qu'on a au budget de 2023 c'est 1 515 702,25 € qui sont issus du Fonds de compensation de la TVA, donc en fait de la TVA récupérée. Donc les seules ressources propres de la Ville, c'est 1,5 million. Je rappelle juste pour cette Assemblée-là et pour ceux qui nous écoutent parce qu'apparemment, j'aime bien parler quand il y a la caméra, je lui fais coucou, je vous rappelle que votre prédécesseur a laissé 22 millions d'euros entre provisions et réserves, que vous avez entamés et épuisés sous votre mandat au point même d'ouvrir une ligne de trésorerie de 5 millions d'euros pour alléger la tension de trésorerie, ce qui n'est jamais arrivé sous votre prédécesseur. Alors 1,5 million, nous sommes loin du compte. Comment faire alors pour financer les 35 millions d'euros d'investissement ? Nous apprenons, avec la M57, que vous allez recourir à l'emprunt à hauteur de 7 800 000 €. De l'emprunt, donc vous allez alourdir la dette ou le poids de la dette. Je vous rappelle que la dette laissée par votre prédécesseur était de 32 millions d'euros avec un rythme de diminution à hauteur de 4 millions d'euros par an. Et normalement, si vous aviez poursuivi cette baisse, on serait à un encours de dette de 20 millions d'euros alors que, actuellement et réellement, vous êtes à 27 millions d'euros auxquels vous allez rajouter 7 800 000 € de dette. Alors pour garder une proportion par rapport aux habitants, sachez que ça correspond à une dette portée par chacun de nous à hauteur de 1 200 €, soit un SMIC que vous allez augmenter. Ensuite, pour compléter votre folie de grandeur, il faut bien trouver de l'argent et vous avez recours à quoi ? A la vente des bijoux de famille pour 7 500 000 €. C'est la vente des terrains et la cession des immobilisations. En somme, vous vendez les bijoux de famille et vous endettez la Ville pour financer quoi ? Allez, je vais rester un petit peu honnête, il y a quand même 2,1 millions € de virement de section d'investissement que vous n'avez pas consommés l'année dernière, même si vous avez emprunté à peu près 6 millions d'euros. En somme, les sommes réelles, les recettes réelles dont vous disposez sont de l'ordre de 19 millions d'euros pour financer vos fameux 33 millions d'euros. Ben vous avez recours à la dette et à la vente des bijoux.

Et j'ouvre juste une parenthèse, parce que j'ai été, dans mon élan de consultation de la M57, je découvre que nos concitoyens participeraient à hauteur de 450 000 € à vos projets de blingbling et qui proviennent de ce que vous prévoyez comme amendes et verbalisations, puisque l'année dernière c'était de 380 000 € et que cette année, vous tablez sur une augmentation de 450 000 € là-dessus. Merci aux contribuables. Et n'allez pas déformer mes propos en disant que je suis pour l'anarchie, je dis simplement que dans l'élaboration d'un budget, vous tablez sur racketter à hauteur de 450 000 €, sans que vous ayez mis en place les politiques de stationnement adéquates pour répondre aux besoins de stationnement de la Ville, je trouve ça un petit peu tiré par les cheveux. Monsieur, l'investissement réel, ne me faites pas rire. L'investissement réel est de 24 562 718,84 € et non de 34 millions d'euros. Et je pense que la prochaine fois, vous demanderez à votre direction financière, au rédacteur de votre document, d'occulter pour la sincérité des Débats d'Orientations Budgétaires, le remboursement de l'emprunt de 4 millions d'euros et les opérations d'ordre qu'on ne comptabilise pas dans les investissements réels. Mais bien sûr, vous voulez montrer à tout le monde que vous faites plus que tout le monde en disant que vous allez faire pour 34 millions d'euros d'investissements. Donc 24 millions d'euros d'investissements pour quoi faire ? Vous dites, pour le quotidien de nos administrés, je vous cite. Alors je me suis amusé à un exercice, l'heure que je devais consacrer à la commission des finances, je l'ai consacrée à l'analyse du document, et j'ai appris plus de choses que ce que pouvait me dire votre maire adjoint à la réunion. J'ai appris que l'école, et je rigole, c'est de l'ironie, est au cœur des préoccupations de votre stratégie financière parce qu'elle est au cœur de la préoccupation de nos habitants et de leur quotidien. Moins de 1% d'investissement va à l'école. Je peux même vous dire le chiffre exact, l'école 171 700 €. Et je pense que la maire adjointe en charge de l'éducation le confirmera. C'est ce que vous allez consacrer en investissement à l'école. Doit-on considérer ça comme une mascarade ou une insulte à toutes les familles qui scolarisent leurs enfants à Villeneuve-la-Garenne ? Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas des groupements scolaires à construire, ni des enfants dans des Algeco à qui il faut trouver des bâtiments, ni des réhabilitations à faire, ni des crèches à agrandir, ni même des cantines ou une cantine centrale à construire pour Villeneuve-la-Garenne. Et par curiosité, je suis allé voir ce que vous avez budgétisé dans les 171 000 €. Et je vous annonce que vous consacrez 61 000 € en maternelle, 90 000 € pour l'ensemble des écoles primaires de Villeneuve-la-Garenne et 20 000 € pour la restauration, puisque le passage de l'ancien contrat à l'actuel contrat, vous n'aviez pas prévu que les équipements, il fallait les maintenir et donc je suppose que les 20 000 €, c'est pour pouvoir assurer la maintenance des fours pour pouvoir réchauffer les plats. La santé et l'action sociale, qui sont une grande préoccupation de nos concitoyens, moins de 1 %. Et ce n'est pas comme si nous manquions de maisons de santé et par pitié, arrêtez de dire que l'ancien siège de la SEM est une maison de santé. J'ai cru comprendre que vous sollicitiez le concours de la Région pour avoir des financements, ce qui est une bonne chose, mais je pense que vous auriez pu ou vous pourriez être plus crédible en y consacrant plus que les moins de 1 %, parce que ça permettra de créer un effet levier et de mobiliser d'autres financements. Alors doit-on considérer que l'environnement n'est pas une préoccupation du quotidien, puisque vous lui consacrez 1 % d'investissement avec 120 000 € uniquement sur les 24 millions d'euros. 50 000 € pour les outillages pour la politique de l'eau et 20 000 € pour la propreté et 50 000 € parce que je suppose que votre directeur des services techniques a dû juste réserver une enveloppe parce qu'il ne sait pas ce qui l'attend au courant de l'année, et donc vous avez mis juste un budget de 50 000 €, on ne sait jamais. Mais ce n'est pas comme si nous avions un terrain pollué qui menace 3 nappes phréatiques, qu'on doit dépolluer par destination. Par contre, vous allez consacrer 20 millions d'euros, et pour vous citer, à du beau, 20 millions d'euros pour une halle de marché et c'est vrai que c'est beau, j'ai vu vos croquis, c'est très beau. Mais le beau doit avoir une corrélation avec le terrain, il doit avoir une corrélation avec les habitants, avec leur histoire, avec leur culture. Sauf bien sûr si vous détestez tellement cette Ville-là que vous avez envie à la fois de changer ses habitants et de changer tous ses équipements. Et dans ce cas-là, vous auriez plus simplement fait d'aller vous présenter ailleurs, là où il fait beau, au lieu d'avoir honte de la popularité de notre Ville.

Vient ensuite un budget conséquent qui est consacré à la jeunesse et le sport, et je salue l'effort du maire adjoint au sport, qui est resté d'ailleurs très à cheval sur sa politique de rattraper le retard en matière d'investissement sur ce secteur-là, et on ne peut que l'encourager dans les 2 millions d'euros que vous allez consacrer à la piscine, les 828 000 € que vous consacrez au stade et les 221 000 € que vous allez consacrer au gymnase, en espérant bien sûr que vous allez colmater la fuite dans le gymnase de l'EPB et de manière pérenne, pas uniquement lorsque vous présentez vos vœux, je l'espère que c'est prévu dans les 221 000 €. Concernant la question du fonctionnement, je me suis amusé, en étant absent à la commission des finances, à mettre sur un ratio de 100 €, combien vous affectez, comment vous répartissez ces 100 € par grands pôles. Et on découvre avec la M57 que vous consacrez 30 € aux services généraux, nous trouvons que c'est anormal pour une collectivité locale de dépenser autant, et nous pensons qu'il est aberrant de consacrer 667 282 € à de la communication dont la moitié c'est du personnel et 563 000 €, pour être exact 563 618 €, aux fêtes et cérémonies, dont 360 000 € pour des prestataires de services. 13 € pour la santé et l'action sociale sur les 100 €, mais à vrai dire elles ne concernent que des quotes-parts, elles ne concernent nullement l'investissement dans le cadre des maisons de santé. Vos arbitrages financiers, Monsieur le Maire, éclairent votre discours. Votre choix est hors-sol, votre politique budgétaire est pour le moins qu'on puisse dire antisociale, antiéconomique, anti-culturelle, anti-sécuritaire, anti-éducative, elle est juste occupationnelle avec un volet important accordé à du blingbling. Merci

### **M. PELAIN, Maire :**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou interventions ? Il n'y en a pas. Bon, vous n'avez pas arrêté de dire que vous vous êtes amusé, mais M. BENTAJ, la politique c'est sérieux en fait, vous savez, on ne s'amuse pas. Cette équipe ici là et l'ensemble de l'administration travaillent tous les jours pour améliorer le quotidien de nos habitants. Enfin, ce que vous avez dit est juste, je ne sais pas, je n'ai pas les mots, mais profondément incorrect vis-à-vis de ces hommes et de ces femmes qui tous les jours, je vous assure, travaillent avec les services pour améliorer le quotidien des habitants, comme je l'ai dit. Vous pouvez essayer de nous noyer avec des chiffres, vous pouvez le faire, c'est très facile, c'est très simple, mais la réalité, c'est que cette Ville s'est endormie ces 15 dernières années, on le sait. Le dernier équipement qui a été livré, c'était l'EPB, mais je rappelle que c'était quand même en 2011 et que la plupart, je l'ai dit tout à l'heure, la plupart des équipements publics n'ont pas été réhabilités. Donc oui, il y a des soucis, oui on investit sur des équipements et non on ne fait pas du blingbling, on respecte juste les Villénogarennois avec des équipements de qualité et avec aussi effectivement des qualités architecturales certaines. Alors vous savez, la nouvelle halle de marché, vous nous annoncez près de 20 millions d'euros, mais cette année c'est 5 millions d'euros. Et c'est 5 millions d'euros sur une halle de marché dont les travaux vont commencer au mois de mai, mais c'est une réalité, on l'a annoncé, on le fait et cette halle de marché permettra aux Villénogarennois d'avoir un lieu qui est tellement important pour chacun d'entre nous au centre-ville et ça nous permettra d'avoir des commerces de qualité en cœur de ville. La piscine, vous l'avez souligné, on est obligé d'investir plus de 2 millions d'euros dans la piscine parce qu'elle n'a jamais été entretenue et que, si on ne le fait pas là, la piscine elle ferme, la piscine elle ferme, donc non on va faire des travaux, on refuse de la fermer, on fera des travaux qui vont commencer au courant du mois de mai. 1 million pour le déploiement des caméras pour la sécurité de notre Ville. La ferme Galliéni, que ça vous plaise ou pas, c'est un très beau projet, c'est 1 million d'euros. La chambre funéraire aussi. Cattiau va être réhabilité à hauteur de 500 000 €, la Fabrik, la bulle de tennis, on refait l'ensemble du centre administratif, on retravaille le Mont-Sax qui est un lieu très important pour les Villénogarennois, et cetera. Et ça, si ce n'est pas du service et de la proximité pour nos habitants, je ne sais pas ce que c'est en réalité. On travaille uniquement sur la proximité, de l'hyper proximité, des équipements adaptés pour les Villénogarennois. Bon effectivement, vous avez parlé des maisons de santé. Oui Jean Moulin sera une maison de santé, les travaux sont en cours, elle devrait être terminée pour l'été et des médecins vont s'installer dans cette maison de santé.

Pareil sur le nord de la Ville où les travaux pourront continuer là à partir du mois d'avril sur la maison de santé du Nord. Et en 2025, on sera sur une maison de santé au niveau de la Bongarde. Voilà enfin je ne vais pas moi essayer de noyer tout le monde dans des chiffres, mais la réalité elle est là, la réalité c'est les travaux qui vont être lancés, les services que l'on propose et ça, il n'y a pas de débat, on les propose, ils se font et les Villéno-garennois s'en rendent compte tous les jours. M. MASSOU, je suis ravi qu'on soit d'accord sur une partie de ce que l'on propose, mais ça c'est, vous le savez, c'est l'opposition constructive, c'est-à-dire qu'on arrive à débattre sereinement, sans être incorrect ou raconter, lancer des idées fausses pour essayer de troubler et d'essayer d'exister, non le débat constructif, il est important et je suis très heureux que nous, on puisse au moins avoir ce débat-là, parce que vous êtes aux différentes commissions, parce que vous respectez les services qui sont présents. Et on ne sera jamais d'accord, ça j'en suis malheureusement convaincu, sur certains points, mais, le choix du privé par exemple, le choix du privé on ne le fait pas par plaisir, on le fait parce que c'est juste la seule solution quelquefois. Oui les charges augmentent, on prend 2, 3 crises de plein fouet et notamment les crises internationales qui malheureusement explosent les charges notamment au niveau des fluides et des matières premières. Et la masse salariale, je voulais le préciser, reste stable sur cet exercice proposé.

Je vais mettre aux voix le budget primitif principal de la Ville pour l'exercice 2023 qui sera voté au global. Y-a-t-il des votes contre ce budget ? Y-a-t-il des abstentions ? Les votes pour ? Je vous remercie. Il est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2023 comme suit :

- Pour la section de fonctionnement 60 883 462,43 € ;
- Pour la section d'investissement 38 069 954,73 € ;
- Soit un budget global de 98 953 417,16 €

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,  
Libres & Citoyens,  
Villeneuve libre et engagée pour agir,  
Contre : Mme NIELBIEN, M. MASSOU, M. BENTAJ,  
Mme RASSABY**

**M. PELAIN, Maire :**

Encore 2 points. Nous prenons acte des différentes communications et décisions municipales.

LE CONSEIL,

*Prend acte :*

*De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.*

**M. PELAIN, Maire :**

Et vous vouliez peut-être dire 2 mots, il me semble, allez-y Mme AAZIZ pour conclure.

**Mme AAZIZ :**

Quelques mots, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Oui effectivement merci de me donner la parole parce que je souhaitais rebondir sur l'intervention de M. BENTAJ au sujet du CCAS, parce qu'effectivement, il y a des choses qu'on ne peut pas entendre dire au sein d'un Conseil municipal. Je l'avais déjà dit M. BENTAJ, vous n'êtes venu qu'une fois en 2 ans et demi au Conseil d'administration du CCAS. Alors soit, c'est parce qu'en réalité les affaires sociales, le handicap, la santé et les seniors ne vous intéressent pas, soit parce qu'effectivement le Conseil d'administration du CCAS n'est pas filmé et que vous aimez effectivement beaucoup les caméras, beaucoup faire des jeux de scène, beaucoup plaisanter sur des sujets sur lesquels nous n'avons pas à plaisanter. Monsieur le Maire a rappelé le travail de l'équipe de la majorité et il a aussi, M. BENTAJ, je m'adresse à vous, j'ai quand même, non, non, mais attendez M. BENTAJ, je m'adresse à vous, vous avez quand même, je m'adresse à vous, vous avez quand même la possibilité de vous rasseoir et d'écouter, non, non, non, mais moi je ne parle pas pour la caméra M. BENTAJ. J'avais juste envie de rebondir sur les mensonges que vous énoncez au Conseil municipal alors que vous n'êtes jamais au Conseil d'administration du CCAS. Et je vous invite à venir demain au Conseil d'administration du CCAS, puisque nous allons voter le budget de l'année 2023. Alors effectivement, vous avez évoqué le budget important qui est consacré aux ressources humaines. Oui, c'est une réalité M. BENTAJ, nous consacrons un budget important aux ressources humaines. Quand je suis arrivée en 2020, le CCAS et l'équipe du CCAS étaient en grande souffrance, en grande souffrance parce qu'il manquait du personnel. Eh bien cette équipe du CCAS, elle est aujourd'hui reconstituée. Et c'est grâce à l'équipe du CCAS que nous pouvons porter des projets aussi importants que les affaires sociales, la solidarité, le handicap, la santé et tous les projets autour de la question de l'autonomie et des seniors. M. BENTAJ, c'est ridicule, vous n'avez même pas le courage d'écouter ce qu'on a à vous dire. Eh bien, vous vous ridiculisez encore une fois.

*Applaudissements*

**M. PELAIN, Maire :**

Merci Mme AAZIZ.

**M. MASSOU :**

Non, c'est juste pour avoir les dates des futurs conseils.

**M. PELAIN, Maire :**

M. MASSOU, toujours aussi constructif, non mais c'est très bien, le mois de juin, 22 juin M. MASSOU, attention ce n'est pas contractuel, ça peut bouger, mais aujourd'hui, c'est le 22 juin. Merci pour ces précisions Mme AAZIZ, ce qui est dit est dit et ça a été entendu par toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.



**LE CONSEIL,**

*Prend acte :*

*De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à ..19<sup>h</sup>50

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 09/06/23

**Le Secrétaire**

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE



**Pascal PELAIN**



**Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,  
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

*Délais et voies de recours :*

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.*

